

# REVUE D'HISTOIRE DU BAS-SAINTE-LAURENT

VOLUME XI NUMÉRO 2

DÉCEMBRE 1985

3,95\$



Regard sur l'architecture à Rimouski  
Printemps 1909: la "drive"  
du Squateck à Cabano

Page couverture: La "Maison des Jésuites", Rimouski. (Photo: Père Ovide Lelièvre, s.j.).  
Endos: Le "Clair-Nid", propriété du notaire Louis-de-Gonzague Belzile, devenue par la suite la Maison des Jésuites. Photo du haut: 1914. Photo du bas: 1929. (Photos: Collection Réal Lebel, s.j.).

# Sommaire

## Revue d'Histoire du Bas-Saint-Laurent

VOLUME XI NUMÉRO 2 AVRIL-JUIN 1985

Éditorial: De nouvelles énergies à la Société d'Histoire

*par Paul Lemieux, président*

34

Printemps 1909: Notes de la "drive" des billots  
du Squateck à Cabano

*par Gaston Deschênes*

35

Le classement de la maison Gauvreau à Rimouski:  
origines et significations d'une action collective

*par Paul-Louis Martin*

41

Regard sur l'architecture à Rimouski:  
le patrimoine bâti

*par Michel Saint-Pierre*

47

L'opposition entre Mgr Langevin et le clergé  
de Bonaventure lors de l'élection provinciale  
de 1890

*par Sylvain Gosselin*

58

### Revue d'Histoire du Bas-Saint-Laurent

Publiée trimestriellement par la Société d'Histoire régionale du Bas-Saint-Laurent

C.P. 332,  
Rimouski, Québec  
G5L 7C3

Fondée par M. Noël Bélanger en 1973.

### Conseil d'administration de la Société

Paul Lemieux, président  
Louis Trépanier, vice-président  
Jacques Proulx, trésorier  
Sylvain Gosselin, secrétaire  
Jean-Pierre Bernard, administrateur

Noëlla Rioux, administratrice  
Armand St-Pierre, administrateur  
Claire Soucy, administratrice  
Yves Tremblay, administrateur

### Comité du patrimoine

Michel L. St-Pierre, président  
Claire Beaudoin  
Christiane Buffin  
Gilberte Jean  
Antonio Lechasseur  
Jacques Lemay  
Lucette Proulx-Lepage  
Armand St-Pierre

### Comité de rédaction de la revue

Jean-Charles Fortin  
Paul Lemieux  
Louis Trépanier

### Politique rédactionnelle

Les personnes intéressées à publier des articles, notes de recherche, notes bibliographiques ou comptes rendus peuvent faire parvenir leurs textes en tout temps.

Il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste pour publier dans la *Revue d'Histoire*. Le comité de rédaction peut, dans certains cas, assurer un support technique aux auteurs. Les textes sont lus par le comité et recommandés, selon le cas pour publication. Les auteurs demeurent cependant responsables du contenu de leurs textes. Une invitation pressante est faite aux intéressés.

### Dépôts légaux:

Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

ISSN-0381-8454

Société d'Histoire régionale du Bas-Saint-Laurent

Permis d'affranchissement au tarif de deuxième classe no 6605

Publiée en décembre 1985



# Éditorial

## De nouvelles énergies à la Société d'Histoire du Bas-Saint-Laurent



(Photo: Progrès-Écho)

La Société d'Histoire du Bas-Saint-Laurent vit actuellement des heures heureuses auxquelles nous voudrions vous associer tous et toutes. Le 17 octobre dernier, la Société avait l'insigne honneur de se voir attribuer le Prix Gérard-Roussel 1985 que décerne annuellement la Fédération des Caisses Populaires Desjardins du Bas-Saint-Laurent. Des mains mêmes de M. Roussel, dont la Revue avait souligné la carrière exceptionnelle dans son numéro d'automne 1976, nous avons reçu ce prix convoité qui est venu mettre en lumière l'excellence du travail effectué par la Société et ses comités depuis 1971.

Ainsi, malgré des temps difficiles que nous ne pouvions taire, cette reconnaissance du milieu a attisé chez l'équipe trop restreinte de bénévoles, l'espoir de jours meilleurs et de lendemains placés sous le signe d'une implication accrue des membres de la Société. Et nous ne nous étions pas trompés.

La dernière assemblée générale spéciale tenue au début de novembre est venue confirmer nos aspirations et dissiper nos craintes de voir disparaître cet organisme qui nous tient à coeur. Au matin du 6 novembre, la Société d'Histoire du Bas-Saint-Laurent pouvait s'ennorgueillir d'un nouveau conseil d'administration de 9 membres remplis de dynamisme et de bonne volonté, alors que les comités de la Revue et du Patrimoine comptaient de nouvelles figures prêtes à poursuivre l'effort entrepris.

Mais, surtout, l'assemblée générale a confié des mandats clairs à ses élus: trouver un local pour la Société, prévoir le cadre d'une permanence, établir des mécanismes de consultation et de collaboration avec les organismes du milieu, préparer un plan d'orientation et de développement des activités de la Société, etc... Forte de ces mandats, la nouvelle équipe d'administrateurs a désormais des objectifs précis à rencontrer au cours de la prochaine année.

La Société d'Histoire a traversé des phases laborieuses au cours de ses 14 années d'existence. Mais maintenant, nous sommes confiants que les énergies nouvelles qui y sont, et y seront, investies vont permettre de poursuivre les objectifs qu'ont fixés ceux et celles qui nous ont précédé et à qui nous voulons témoigner toute notre reconnaissance.

Alors que nous vous faisons parvenir cette 29ième édition de la Revue d'Histoire du Bas-Saint-Laurent, le jour se lève avec beaucoup d'optimisme. Puisse alors le soleil briller bien haut et pour longtemps.

Sincères amitiés et puis bonne lecture.

Le président,  
  
Paul Lemieux

# Printemps 1909: Notes de la "drive" des billots du Squateck à Cabano

par Gaston Deschênes  
(Bibliothèque de l'Assemblée Nationale du Québec)

Les études concernant la vie forestière reposent le plus souvent sur des témoignages oraux et se situent généralement dans les régions de l'Outaouais et de la Mauricie, tandis que les chantiers et les camps de drave de la rive sud sont les parents pauvres de l'historiographie. Or, si Ovide Leblanc a su déridier plusieurs lecteurs, le journal personnel d'un commis de drave du Témiscouata saura certes intéresser les historiens, les ethnologues et les linguistes qui y trouveront des données socio-économiques, des informations sur la culture matérielle et un vocabulaire où se mêlent barbarismes et canadianismes<sup>1</sup>.

## Joseph Larocque (1863-1909)

Ce commis était le fils du docteur Gédéon Larocque<sup>2</sup> qui fut maire de Longueuil (1862-1870) avant de devenir député de Chambly à l'Assemblée législative du Québec (1871-1875) puis sergent d'armes de cette même institution (1875-1902). En 1890, le jeune Larocque devenait le premier assistant-sergent d'armes, soit l'adjoint de son père, mais, onze ans plus tard, pour des raisons encore inconnues, il présen-



tait sa lettre de démission à la Commission de l'économie intérieure<sup>3</sup> de l'Assemblée pour se retrouver ensuite, dans la région du Témiscouata, à l'emploi des Fraser.<sup>4</sup>

Dans deux petits carnets de notes (dont les tables de conversion trahissent l'origine britannique), Larocque raconte sa dernière drave<sup>5</sup>. Par modestie, peut-être, il parle rarement de lui. À peine mentionne-t-il la présence du commis et quelques-uns de ses déplacements. Dans l'équipe, Larocque occupe une fonction relativement sédentaire qui le tient à l'écart. Ses conditions de travail expliquent aussi, en partie du moins, l'absence de détails sur certains aspects de la vie du camp. Mais, s'il parle rarement de la nourriture, du logement, des loisirs et même des techniques employées, plusieurs de ces aspects apparaissent en filigrane dans un texte qui décrit minutieusement le déroulement des opérations et, pour employer le vocabulaire militaire, la logistique qu'il était bien placé pour connaître en raison de sa position privilégiée dans le réseau d'information, entre les *driveurs* et les *foremen*.

## Quelques aspects de la vie des draveurs

La *Drive du printemps 1909* (tel est le titre de la couverture des deux carnets) débute le 3 mai avec une équipe de soixante-cinq hommes dont dix-sept seulement assisteront aux dernières opérations le 25 juin après-midi. Il aura fallu cinquante-quatre jours pour sortir de la rivière Owen, traverser le lac Squateck, descendre la rivière du même nom, emprunter la rivière Touladi et diriger les billots vers le pied du lac Touladi, à l'est de Cabano. D'après les renseignements donnés par Laroc-

que, la drave et les opérations connexes occupent environ quatre-vingt-dix hommes durant les deuxième et troisième semaines tandis que les effectifs diminuent par après, particulièrement au-delà de la cinquième semaine.

La plupart de ces hommes sont recrutés dans la région, parmi les agriculteurs qui y trouvent un revenu d'appoint. Un total de vingt-cinq hommes quittent le camp dans les deux premiers jours de juin et, d'après Larocque, "/.../ presque tous de même que ceux qui ont déjà laissé l'ouvrage sont ceux qui ont des terres à ensemercer ou d'autres qui désiraient retourner dans leur famille."

L'équipe est sous la direction de James F. Boyd, "le grand contremaître des M.M. Fraser"<sup>6</sup> qui effectue des visites fréquentes, et de Bert. Baker, le "foreman" qui dirige la drave du début à la fin. Celui-ci est, semble-t-il, assisté de deux chefs d'équipe, Jack Lee et Antoine Plourde, dont les affluents de la rivière Owen ont manifestement conservé les noms.

Une dizaine d'hommes forment le personnel de soutien. Larocque les distingue clairement dès le départ, le 3 juin: "La *drive* est commencée ce matin, avec un *crew* de 65 hommes, dont il faut en retrancher 10 parmi lesquels il faut compter le commis, 3 *cooks*, 2 *cookees*, 1 porteur de lunch, 1 toucheron et 3 autres occupés à la construction de 2 canots, 2 *flangers* et d'un chaland, *wangon-boat* /sic/."

Nous avons déjà donné un aperçu de la fonction de commis. Comme le souligne Ovide Leblanc, le commis tient un petit magasin où les hommes se procurent certains biens, dont leur tabac:

“Le commis les servait, pis rentrait ça dans les livres /.../. À part de ça, y carculait les *skale bills*, balançait son *pay-roll*, *checkait* les livres de temps, faisait les réquisitions de *stock* pour les partageurs, faisait les rapports à la compagnie, pis au gouvernement: tous les chiffres du chantier”<sup>7</sup>.

Larocque exerçait vraisemblablement la plupart de ces tâches, ce qui expliquerait sa connaissance des allées et venues du personnel. Ce n'est pas lui qui payait les hommes mais il préparait “leur temps”, c'est-à-dire “un état établissant le montant qui leur /était/ dû pour leur travail.”<sup>8</sup>.

Trois *cooks* et deux *cookees*<sup>9</sup> sont nécessaires dans les premières semaines, non seulement à cause du nombre d'hommes mais surtout en raison de leur dispersion en plusieurs lieux de travail. À partir du 1er juin, tous les hommes campent ensemble, de telle sorte que les services du *cook* Amédée Bradet et du marmiton William Dumont ne sont plus requis: ils partent “avec leur temps” en compagnie de neuf autres draveurs<sup>10</sup>.

Le 3 mai, Larocque mentionne la présence d'un “porteur de lunch” mais, le 26 mai, il en nomme deux. L'un de ceux-ci serait-il le “porteur Pratt” dont il est question le 18 mai? “Porteur de lunch” ou “porteur”, cette fonction consiste à déménager les effets et provisions, transporter le matériel, porter les messages d'un endroit à l'autre. Ovide Leblanc parle plutôt de “partageurs”:  
“Pas besoin de te dire que les gars avaient hâte de voir arriver les partageurs. Tu comprends, tout le monde attendait des nouvelles d'en bas /.../.

Mais les partageurs emportaient pas rien que des lettres. Y montaient toute, à partir des outils à aller jusqu'aux effets”<sup>11</sup>.

Par ailleurs, Larocque a peut-être assimilé le porteur au **toucheron** (une déformation de **toucher**?) qui conduit les chevaux (le *team*) et transporte lui aussi les “effets et provisions”<sup>12</sup>.

Enfin, les services des menuisiers seront requis pendant dix jours seulement: le 13 mai, ils ont terminé la construction du chaland (*wagon-boat*) qui, en plus de transporter la nourriture et le linge des hommes<sup>13</sup>, sert aussi de réfectoire flottant<sup>14</sup>, des deux *flangers*, à bord desquels on empile “les tentes, les sacs de lin, les couvertures de lit, les provisions, le poêle et les marmites”<sup>15</sup> lorsque le camp devient itinérant et, finalement, des deux canots utilisés pour les déplacements des hommes.

Les draveurs arrivent et partent à pied; un homme malade est reconduit en *sleigh*<sup>16</sup>. Ils ont chacun leur sac contenant des effets personnels. À la même époque, Ovide Leblanc utilisait “une poche vidante d'avoine” dans laquelle il mettait son linge de corps et ses couvertures, “une corde à moissonneuse attachée après ça pour faire la *strap*”<sup>17</sup>.

Les draveurs vivent dans des camps de bois rond ou dans des tentes. Larocque mentionne l'existence de ces dernières<sup>18</sup> qui deviennent très utiles lorsque tout le bois a été mis à l'eau.

Le commis ne parle pas de nourriture sauf lorsqu'il se plaint du club d'Américains qui détient des droits exclusifs de pêche dans la région du lac du Pain de sucre:  
“/.../ chaque belle saison, ils viennent y jouer de la vie de richards, fainéantant à la pêche au détriment des bons colons canadiens qui n'y ont même pas le droit de pêcher, même pour leur subsistance, au détriment aussi des pauvres *drivers* qui n'y peuvent goûter ne fut-ce que pour s'ôter le goût de la morue salée.”<sup>19</sup>

Ce dernier mets était-il courant dans les camps de drave du Témiscouata? Ovide Leblanc, qui a travaillé dans la Matapédia, n'en parle pas:

“Des binnes au lard, du chiard-aux-oreilles-de-Christ, du *corned beef*, du gruau, des crêpes, de la mélasse, de la castonnade, des patates, du fromage canayen, de la soupe aux pois, des tartes à la ferlouche, pis du gallettage.”<sup>20</sup>

À l'occasion, Larocque mentionne l'heure des repas. Il en donne suffisamment pour que l'on puisse apprécier la durée de la journée de travail. Les draveurs prennent quatre repas par jour: le déjeuner, à la barre du jour<sup>21</sup>, est suivi d'un premier lunch au milieu de l'avant-midi<sup>22</sup>, d'un second au milieu de l'après-midi et du souper assez tard le soir, vers 19h00 ou 20h00, parfois aussi tard que 21h00<sup>23</sup>. Les draveurs doivent maintenir ce rythme sept jours par semaine. Le 6 juin, une “rage de vent du Nord” empêche les hommes de travailler: c'est le seul dimanche chôme.

“Plusieurs en ont profité pour se reposer des longues journées de travail de la semaine, et à tour de rôle, chacun se faisant la barbe, les cheveux, quelques-uns mettant des habits nets ou neufs, plusieurs même n'étaient plus reconnaissables avec leurs moustaches rasées, etc. /.../”<sup>24</sup>.

Les hommes savent qu'ils peuvent alors profiter du fait que le bois n'a pas encore franchi l'écluse du lac Squateck pour s'engager dans la rivière du même nom: à partir de ce moment, en effet, il faudra souvent travailler jour et nuit<sup>25</sup>.

Enfin, Larocque parle très peu des outils et des techniques de travail. Des pôles, gaffes, *cant hook*, il n'est pas question. Les draveurs, ceux dont la tâche est d'“aller sur le bois”, utilisent des perches et des *peavies*<sup>26</sup>. Ce dernier outil est plus petit que le *cant hook*. Les autres outils mentionnés (serpes, pelles, seaux et haches) ne sont pas propres à la drave. Nous avons déjà mentionné plusieurs embarcations. Reste le *head work*, une sorte de remorqueur fonctionnant selon le principe de la roue à aubes actionnée par la force animale (cheval) et/ou par la force humaine. Le gros *head work* est utilisé sur le lac Squateck pour remorquer les *boams* qui encerclent les billots<sup>26</sup>. Un *head work* plus petit actionné vraisemblablement par la force humaine permet d'approcher les *boams* près de l'écluse au pied du lac.<sup>27</sup>

## Le déroulement de la drave

Nous avons divisé en trois étapes d'inégales longueurs la drave qui s'est déroulée du 3 mai au 25 juin sur une distance de 68 milles, d'après les calculs de Larocque<sup>29</sup>.

La première étape consiste à lancer les billots à la dérive et à assurer leur descente jusqu'au lac Squateck où ils sont encerclés dans des *boams* (assemblages de

pièces de bois retenant les billots ensemble). Cette étape s'étend du 3 mai au 7 juin, date de la fermeture du quatrième *boam*.

La seconde étape chevauche la première et la troisième. Elle consiste à remorquer les boams sur le lac Squateck et à les *slucer* (les faire passer par l'écluse)<sup>30</sup> dans la décharge du lac. Cette étape débute le 26 mai (départ du premier *boam*) soit une journée après la fin de la mise à l'eau du bois. Elle se termine

avec la fin du *slucage*, le 14 juin.

Déjà, cependant, dès la fermeture du dernier *boam* (le 7 juin), un petit groupe d'hommes est parti vers le bas de la rivière Squateck pour "la débarrasser des obstacles qui pourraient nuire à la libre descente du bois"<sup>31</sup> dont le *slucage* débute le 8 juin. Du 14 au 25 juin, tout le bois descend les rivières Squateck et Touladi.

Revoyons ces trois étapes en détail.

# La drave de 1909

## DANS LES RUISSEAUX

### Première étape (34 jours)

3 mai:  
début de la mise à l'eau

25 mai:  
fin de la mise à l'eau → 26 mai:  
début du remorquage

7 juin:

fermeture du dernier  
**boam**

## SUR LE LAC

### Deuxième étape (19 jours)

**8 juin:**  
début du *slucage*

14 juin;  
fin du *slucage*

## DANS LES RIVIÈRES

### Troisième étape (18 jours)

→ 7 juin:  
une équipe "vers le bas"

**15 juin:**  
levée du camp

**25 juin:**  
fin de la drave

## Du haut de la rivière Owen à la tête du lac Squateck

Coupés durant l'hiver, les billots ont été empilés à quatre endroits. Le plus grand nombre se trouve au confluent de la rivière Owen et du ruisseau Plourde<sup>32</sup>, à environ quatre milles, à vol d'oiseau, de la tête du lac Squateck, mais à une dizaine de milles si l'on suit la rivière. À cet endroit, appelé "les fourches", se trouve un dépôt des Fraser, d'où le nom de *Depot Camp*. Il y a aussi des billots à deux ou trois milles en amont, tant sur le ruisseau

Plourde que sur la rivière Owen, ainsi qu'à trois ou quatre milles en aval des "fourches".

À ces quatre endroits, les bûcherons ont constitué des *landings*, des amoncellements de billots qu'Ovide Leblanc appelle *lindennes* et traduit par "jetées déboulantes":

"Pour faire nos lindennes, on choisissait des places à pic assez, pour ne pas avoir de misère à mettre le bois à l'eau, le printemps d'après. On pilait ça vingt, vingt-cinq pieds d'épais, sept, huit cents pieds de long".<sup>34</sup>

Durant la première semaine de drave, toute l'équipe travaille aux fourches. Un chenal doit être dégagé entre les *landings* afin de permettre ensuite la descente des billots empilés en amont. Pour pallier la rareté de l'eau, on retient l'eau dans des écluses situées en amont des *landings*: ces "écluses d'eau, qui arrivent de temps à autre durant la journée, sont d'un grand aide"<sup>35</sup>.

Vers la fin de la semaine, l'équipe se divise en trois. Dès jeudi soir, un groupe se rend aux *landings Plourde*, en amont, sur le ruisseau de droite, et commence

à lancer les billots qui s'y trouvent le vendredi matin (le 7). Un second groupe demeure aux fourches pour assurer la mise à l'eau du bois qui s'y trouve encore et "driver" celui des *landings* Plourde. Un troisième groupe s'installe au camp L'Italien, un peu plus bas que les fourches pour s'occuper des billots empilés à cet endroit et diriger la descente du bois mis à l'eau en amont.

Ce travail dure jusqu'à la deuxième fin de semaine. L'équipe qui travaillait aux *landings* Plourde revient alors aux fourches (le 14 mai), s'y installe de nouveau et s'occupe désormais des *landings* Lee situés sur la rivière Owen, en amont des fourches. Le lendemain, les hommes du camp L'Italien descendent au camp Beaulieu "où sera ouvert un nouveau camp pour la *drive* à peu près 6 milles en deçà du lac"<sup>36</sup>. Il y a donc toujours deux camps, sans compter celui qui commence à grossir à la tête du lac où une petite équipe s'est rendue, dès le 11 mai, pour étendre un *boam*; "la tête de la drave" (les premiers billots) arrive au lac vers 15h00 ce jour-là.

Du 11 au 20 mai, la *drive* s'étend des *landings* Lee jusqu'au lac Squateck mais, à partir du 20, tout le bois ayant été jeté à l'eau, l'équipe commence à se resserrer. Le 22, il faut un *cook* de plus à la tête du lac. Le 26, le principal camp, celui des fourches, est abandonné, le personnel de soutien descend à la tête du lac, les deux-tiers des hommes suivent la queue de la drave, "sackant le ruisseau et poussant en défaisant les *jams* des billots le long du ruisseau, /et/ l'autre tiers se tient au lac et à la gueule du ruisseau pour hâter la dérive du bois"<sup>37</sup>.

Le 1er juin, la queue de la drave atteint le camp Beaulieu (qui est aussitôt fermé) et l'équipe, réduite de 20 à 25 hommes, campe désormais à la tête du lac où la queue arrive dans la nuit du 6 au 7 juin.

Les premiers billots ont donc atteint le lac huit jours après leur lancement, tandis que les derniers, passés au *Depot camp*

le 25 mai au matin, ont pris douze jours pour effectuer le même trajet. Les derniers ont été plus difficiles à draver à cause de la rareté de l'eau, des vents contraires (à l'embouchure de la rivière) et du fait qu'il a fallu ramener dans le lit de la rivière (*twitcher*) le bois échoué sur les rives. Somme toute, il s'agit d'une phase lente car le bois a voyagé à une vitesse moyenne d'un mille par jour ou 0,04 mille à l'heure.

### La traversée et la sortie du lac Squateck

Cette étape de la drave débute avant la fin de la précédente et se termine après le début de la suivante. C'est une étape-charnière très différente, par ses techniques, des deux autres.

Le 26 mai, à 19h00, quinze jours après l'arrivée des premiers billots au lac, le remorquage du bois débute:

"/.../ le vent étant changé et favorable, M. Baker est parti avec 10 hommes, un cheval "King" sur le *head work* pour descendre le 1er *boam* au pied du lac. Ce travail durera toute la nuit et la journée de demain sinon plus"<sup>38</sup>.

Cette fois, on voyagera à une moyenne d'environ 0,2 mille à l'heure. Il faudra compter 40 heures pour remorquer ce premier *boam*, 57 heures pour le se-

cond et 38 pour le quatrième<sup>39</sup>. En temps normal, si le vent n'était pas défavorable, il faudrait environ trente heures. Parfois, il en faut presque le double:

"Un second *boam* parti ce matin vers 9 heures à la remorque du *head-work* et de 10 hommes avec M. Baker, n'a pu descendre qu'à 3 milles de son point de départ, le vent du nord s'étant élevé très fort sur le haut du jour.

À 2 heures de la nuit ce matin, M. Baker et les dix hommes du *head-work* revenaient au camp après avoir attaché leur *boam* solidement, ne pouvant, à cause du vent, avancer plus loin"<sup>40</sup>.

Le 7 juin, le quatrième *boam* est fermé et on lève le camp: tous se dirigent vers le pied du lac, à l'exception de quelques hommes qui remorqueront ce dernier *boam* les 8, 9 et 10 juin. Le 7 au soir, on campe à environ un mille du pied du lac. Le lendemain soir, les hommes commencent le *slucage*: un groupe approche les *boams* à l'aide du petit *head work*, un autre s'affaire à "*slucer* (faire descendre par l'écluse) les billots"<sup>41</sup> et les autres hommes "sont échelonnés le long du ruisseau" (la rivière Squateck) en bas de l'écluse. Souvent, des *jams* se forment et il faut aller les briser avant de poursuivre le *slucage* qui se termine le 14 juin à 17h00: il aura prix exactement six jours.

Le "slucage" des billots dans une écluse (Coll. Cie Fraser).



## Du pied du lac Squateck au pied du lac Touladi

Les préparatifs de cette dernière étape ont lieu le 7 juin quand un groupe d'hommes prend les devants pour s'assurer qu'aucun obstacle majeur n'empêche la descente du bois dans la rivière Squateck. Le lendemain, les premiers billots passent l'écluse (*slucage*) et le nombre d'hommes qui les dravent augmente progressivement. Le quinze, on lève le camp:

"À 5 heures, ce matin, après le déjeuner, les hommes descendent continuer la descente des billots, le *sackage* de la rivière entre le lac Squateck et le lac Pain de sucre; et M. Baker, le cook, et deux hommes s'apprêtent à partir à bord d'un *flanger*. Les tentes

sont descendues, les sacs des hommes, les couvertures de lit, les provisions, le poêle et les marmites s'empilent à bord/.../.

.....  
Juin 16, Mercredi  
Nous aurons à l'avenir qu'à suivre la drive du bois et devons camper de place en place pour accommoder les hommes"<sup>42</sup>.

Le 17 juin, l'équipe de drave (réduite à une quarantaine d'hommes) est réunie: elle a rejoint ceux qui étaient partis le 7 et les hommes qui avaient eu pour tâche de ramener le gros *headwork* et les pièces du *boam* à la tête du lac Squateck en sont revenus.

Les billots traversent le lac du Pain de sucre le 19 juin, le lac des Araignées (le premier lac

Squateck) dans la nuit du 19 au 20 et le lac Petit Squateck le 20 juin. Là, des embâcles et un vent défavorable retardent la drave et les hommes en profitent pour fraterniser avec les habitants du "canton Viel" (futur Saint-Michel-de-Squateck): certains vont même se délier (?) les jambes à la noce.

Dans la nuit du 22 au 23 juin, les derniers billots sortent du lac Petit Squateck et s'engagent dans la rivière Touladi. Les billots descendent rapidement et le nombre d'hommes diminue en conséquence: neuf draveurs partent le 19, cinq autres le 23 et onze le 24 juin. Il en reste dix-sept lorsque le *boam* est attaché au pied du lac Touladi à 17h30 le 25 juin. Cette *drive* de cinq millions de pieds de bois a parcouru 68 milles en 54 jours.<sup>43</sup>

La drave sur la rivière Touladi (Coll. Cie Fraser).



## La fin de la drave

Le récit de Larocque se termine abruptement. Il ne parle pas du démantèlement de l'équipe sauf pour mentionner à quelques reprises que les hommes ont hâte d'en finir. Au cours de la dernière

étape, ils ont souvent travaillé de nuit, ils ont oeuvré pendant quarante heures sans relâche durant la dernière fin de semaine, parfois sous la pluie. Le 24, un homme de Cabano apporte un télégramme annonçant à Pete Gagné que sa soeur est morte noyée. Ce jour-là, ".../tout/sic/ les *drivers* re-

doublent d'ardeur car tous ont hâte d'en finir demain et pouvoir retourner dans leur famille. Pour plusieurs, c'est une tendre épouse que les attend après au-delà de 50 jours d'absence, pour d'autres, c'est le toit paternel et une bien aimée peut-être chez le voisin".<sup>44</sup>

## NOTES

1. Nous remercions madame Lise Larocque, petite-fille de Joseph Larocque, qui nous a aimablement permis de consulter ce journal rédigé dans deux carnets de 72 et 23 pages. Nous avons numéroté de façon consécutive les pages du deuxième carnet.
2. Une biographie de Larocque se trouve dans *A Cyclopedia of Canadian Biography*, pp. 484-486. Né à Chambly le 22 décembre 1831 et décédé à Québec en 1903, il a été inhumé à Longueuil.
3. Archives de l'Assemblée nationale, minutes de la Commission de l'économie intérieure.
4. La compagnie Donald Fraser and Sons acquiert des droits de coupe en 1898. Larocque écrit (p. 73) que les Fraser ont ouvert leur premier chantier "il y a onze ans".
5. Il décède à Sainte-Rose-du-Dégelis, le 8 juillet 1909 à l'âge de 46 ans et sept mois.
6. Larocque, *Printemps 1909. Notes de la drave des billots du Squateck à Cabano*, p. 80. Le nom de Jack Boyd est mentionné dans une chanson de Raoul Roy intitulée *Les draveurs de la Gatineau*. Roy est originaire de la région de Rimouski.
7. Bertrand B. Leblanc, *Moi, Ovide Leblanc, j'ai pour mon dire...*, Montréal, Leméac, 1976, p. 114.
8. Larocque, *op. cit.*, pp. 18-20 et 45.
9. Larocque (p. 45) utilise aussi le mot

- marmiton* pour désigner celui qui aide le cuisinier.
10. *Ibid.*, pp. 44-45.
  11. Leblanc, *op. cit.*, p. 116.
  12. Larocque, *op. cit.*, p. 50.
  13. *Ibid.*, p. 57.
  14. *Ibid.*, p. 82.
  15. *Ibid.*, p. 69.
  16. *Ibid.*, p. 30.
  17. Leblanc, *op. cit.*, p. 44.
  18. Larocque, *op. cit.*, pp 28 et 69.
  19. *Ibid.*, p. 79.
  20. Leblanc, *op. cit.*, p. 41. Leblanc ajoute que le beurre, le sucre blanc et le *baloney* ne sont apparus que dans les années quarante.
  21. Le 15 juin, les draveurs ont fini de déjeuner à 5h00.
  22. Le 15 mai, on le prend à 9h00.
  23. Le 18 juin.
  24. Larocque, *op. cit.*, pp. 54-55.
  25. Certains travaillent de nuit dès la fin de mai.
  26. Le 26 mai, "Baker part avec 10 hommes, un cheval "King" sur le *head work* /.../". Le 8 juin, on remorque le quatrième *boam* à l'aide du gros *head work*, actionné par un cheval /.../".
  27. Larocque, *op. cit.*, p. 58.
  28. *Ibid.*, pp. 27 et 57.
  29. Larocque "étire" vraisemblablement le trajet parcouru. Il est évidemment difficile de calculer avec exactitude les distances lorsqu'il s'agit d'un cours

- d'eau sinueux.
30. *Ibid.*, p. 60.
  31. *Ibid.*, p. 57.
  32. Il a fallu déduire ces données à partir des indices divulgués par Larocque car il ne nomme cette rivière nulle part.
  33. Larocque les désigne respectivement sous les noms de ruisseau "de droite" et de ruisseau "de gauche".
  34. Leblanc, *op. cit.*, p. 102. "Y avait des jetées déboulantes de huit, dix mille billots" (p. 52).
  35. Larocque, *op. cit.*, p. 5.
  36. *Ibid.*, p. 23.
  37. *Ibid.*, p. 38. Il faut parfois des chevaux "afin de *twitcher* les billots qui restent éloignés sur les bords du ruisseau" (pp. 42-43).
  38. *Ibid.*, pp 38-39.
  39. D'après les heures de départ et d'arrivée données par Larocque. Il ne mentionne pas l'heure d'arrivée du troisième *boam*.
  40. *Ibid.*, pp. 47-49.
  41. *Ibid.*, p. 60.
  42. *Ibid.*, pp 68-69 et 70.
  43. *Ibid.*, p. 95. Si le lieu appelé "les fourches" est réellement le confluent de la rivière Owen et du ruisseau Plourde et si la drave s'est effectivement terminée au pied du lac Touladi, Larocque a surévalué la distance parcourue.
  44. *Ibid.*, p. 93.

# Le classement de la maison Gauvreau à Rimouski: origines et significations d'une action collective

par Paul-Louis Martin

*Conférence prononcée à Rimouski le 23 octobre 1985 par le Président de la Commission des biens culturels du Québec, M. Paul-Louis Martin.*

Le 10 mai dernier, la maison Gauvreau a été classée à titre de monument historique. Cette décision du Ministre des Affaires culturelles faisait suite à la demande de protection logée à la Direction régionale du M.A.C. par le Comité du patrimoine de la Société d'Histoire régionale du Bas Saint-Laurent au mois d'août 1984.

Les circonstances et le contexte de cette action, les principaux acteurs et les péripéties qu'ils ont vécues, vous les connaissez encore mieux que moi, je n'ai donc pas l'intention de m'y attarder. Je tiens néanmoins à souligner qu'à plusieurs égards, l'implication des représentants de votre communauté nous apparaît, même avec le peu de recul dont nous disposons et aussi grâce aux comparaisons que nous pouvons établir à l'échelle du Québec tout entier, nous apparaît donc extrêmement déterminante pour la conclusion finale de cette demande de protection. Le travail sérieux et responsable de ce comité, sa capacité à mobiliser les appuis populaires ont pesé d'un poids certain dans l'évaluation du contexte du classement. Je tiens à vous rappeler que l'intention de démolir la maison Gauvreau manifestée par le propriétaire, la Société immobilière Irving, établissait de fait une situation conflictuelle opposant l'intérêt d'un particulier à l'intérêt public.

L'un et l'autre sont tout à fait légitimes dans notre système politique et constituent des fondements sur lesquels s'édifie notre vie en société. Mais qu'est-ce qui a conduit l'État, par l'intermédiaire du Ministre des Affaires culturelles, s'appuyant sur votre analyse et la nôtre, à trancher en faveur de l'intérêt public? Quels sont les valeurs, les éléments, les caractères qui déterminent aujourd'hui l'attribution d'un statut de monument historique?

Parce qu'il s'agit du premier monument historique à être classé à Rimouski, parce qu'il y a aussi dans l'Est du Québec d'autres monuments ou biens culturels — classés et à classer — pour lesquels il importe de bien comprendre toutes les significations rattachées à cette mesure exceptionnelle de conservation, j'ai cru opportun de vous entretenir des origines de ce statut et de l'évolution de ses multiples significations.

Dans un premier temps, je vous propose une page d'histoire culturelle du Québec, c'est-à-dire un jalonnement des soixante et trois années qui nous séparent de la première Loi sur les monuments historiques adoptée à Québec en 1922. Dans un second temps, nous tenterons de cerner le présent et d'examiner aussi objectivement que possible les valeurs et les sens qui s'expriment à travers notre action, la vôtre autant que celle de l'organisme auquel j'appartiens. À la fin de cet exposé qui, je l'espère, aura suscité chez vous le doute ou la curiosité, je me ferai un plaisir d'en débattre avec vous.

## **En guise d'introduction: notre histoire culturelle**

Une trame solide, implacable sert d'arrière-plan à toutes les oeuvres humaines, c'est celle du temps. Conserver, c'est lutter d'abord contre le temps. Défier le temps, s'inscrire en tant qu'individu ou que société dans ce déroulement irréversible qui triomphe de toute chose, voilà un réflexe, un instinct même, universellement partagé. Arrêtez-vous seulement au sens des mots suivants: transmettre, reproduire, léguer qui s'appliquent autant aux individus qu'aux groupes organisés. Selon leur évolution propre, les hommes ont privilégié certains moyens pour transmettre la connaissance accumulée ou enrichie: la tradition orale, celle des savoirs autant que celle des peurs et des comportements, celle aussi de la compréhension du monde, la tradition écrite, également lorsqu'apparurent les premiers codes, et enfin la transmission des oeuvres matérielles sous toutes leurs formes, porteuses aussi de significations, mais qui nous échappent parfois: je pense ici au site de Stonehenge, aux alignements de Carnac, aux pyramides égyptiennes ou aux temples des Mayas, pour ne mentionner que les plus connus.

Voilà autant d'oeuvres majeures, universellement considérées comme des repères, des signaux, des "monuments" (du latin "monere": avertir) que leurs auteurs ont voulu inscrire dans la permanence, dans la longue durée. Le langage commun s'est d'ailleurs vite emparé du concept et du terme: ne dit-on pas d'une

oeuvre qui résiste au temps qu'elle est monumentale (la musique de Bach, l'oeuvre de Hugo) allant même par analogie jusqu'à en qualifier la carrière d'un homme public.

On pourrait s'attarder plus longuement sur les relations fondamentales établies par chacune des cultures avec la dimension temps, mais il faut forcément se limiter. Je vous demande seulement de considérer cette trame comme fondamentale, comme une super-motivation de l'individu et du groupe.

Tout en demeurant dans le domaine de l'héritage bâti, essentiellement celui de l'architecture (édifices de toute nature, maisons urbaines et rurales, paysages humanisés), revenons au Québec, si vous le voulez bien, pour tenter de préciser certains de nos rapports culturels avec le temps.

La période pré-industrielle de notre histoire euro-québécoise est caractérisée par une évolution *lente*: c'est la patiente conquête du sol, l'établissement des habitats ruraux traditionnels, l'implantation de quelques noyaux urbains. Les évidences archéologiques et les documents d'archives le démontrent avec éloquence, de la construction primitive et temporaire (chapelles de bois, chaumières, maisonnettes de torchis ou de colombage, exemple: maison Lamontagne de Rimouski-Est) on passe au cours du XVIIIe siècle et jusqu'au milieu du XIXe siècle à la construction en dur, en pierre le plus souvent, mais aussi en lourdes pièces de bois suivant des techniques très bien adaptées à nos ressources et à notre climat. Bref nos prédécesseurs se sont manifestement établis ici pour durer très longtemps: églises, couvents, édifices civils, maisons urbaines et rurales sortent du sol et composent un paysage dont la permanence se vérifie encore.

Malgré des retards dans quelques zones sociales défavorisées, tels certains quartiers urbains composés d'habitations plutôt sommaires — qui d'ailleurs connaîtront souvent les confla-

grations — ou tels encore des territoires agro-forestiers nouvellement défrichés, il faut retenir qu'au début de ce siècle nos grands parents vont hériter d'un "confortable capital de constructions" solides, conçues pour durer plusieurs siècles.

En cela, notre situation n'est guère différente de plusieurs pays, voisins ou étrangers. Dans une étude fort intéressante sur *La maison dans l'histoire*, Simone Roux, s'inspirant d'une enquête conduite par Pierre Chaunu, signale qu'en Europe le XVIIIe siècle fut une période d'intense construction de maisons permanentes "faites pour durer des siècles, ne réclamant pas de coûteux entretiens, (...) symbole de durée, de solidité, de rassurante protection. C'est le toit et le foyer par excellence, conservant le souvenir des générations qui s'y sont succédées; elle enracine la famille au sol."<sup>1</sup>

Cette façon de faire, cette manière d'établir le pays, on peut la qualifier de traditionnelle, parce qu'elle repose sur la transmission d'un bagage culturel de base auquel s'ajoutent au fil des périodes des modifications formelles ou stylistiques n'affectant que peu le système constructif ou le mode d'occupation.

Un phénomène survient alors qui va entraîner des perturbations importantes dans tous les champs de l'activité humaine: c'est *l'industrialisation*. Sur les origines, la périodisation et le développement de l'industrialisation dans le monde occidental, je vous renvoie à de nombreuses publications d'histoire, d'archéologie ou de sociologie. Sur les conséquences sociales et culturelles de cette industrialisation au Québec, il faut avouer que les pièces du casse-tête commencent à peine à voir le jour, je vous renvoie donc à la synthèse produite récemment pour le compte de la C.B.C., par l'historienne Louise Trotter (*Le patrimoine industriel au Québec*) et qui décrit les phases de la proto-industrialisation, de la manufacture et de l'industrie mécanisée qu'a connu le Québec depuis plus de 100 ans, c'est-à-dire entre 1850

et 1960.

Ce qu'il importe de retenir pour les fins de notre sujet, c'est davantage la compréhension du contexte général qui baigne la vie au début du XXe siècle. Ce tableau nous permet de décoder le sens des mots et des gestes utilisés et posés par les premiers conservateurs officiels de l'héritage culturel.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, donc, les pièces de l'échiquier sont en place pour le grand moment de l'ère industrielle: les grands capitaux américains et européens commencent à affluer, les progrès technologiques s'accroissent: en hydro-électricité, en génie civil, en télécommunications, les poussées démographiques commencent à produire leurs effets (exode rural et vagues d'immigrants d'Europe du centre et d'Italie) sur l'urbanisation (majorité d'urbains au Québec en 1901), Montréal atteindra presque le million d'habitants en 1931. Des usines, des quartiers complets voient le jour dans la métropole, des villes nouvelles ont surgi récemment du sol (Shawinigan 1901, Arvida, Asbestos 1899). L'automobile se multiplie, les routes et les communications s'améliorent, les distances s'atténuent. Tout ce qui semblait lointain, hier, se rapproche maintenant.

Bien entendu, il ne faut pas croire que ces changements se sont produits nécessairement en cascade et dans un court laps de temps. Toutefois, mesurés à l'échelle des deux siècles qui les précèdent, il est justifié de parler de "révolution industrielle", c'est-à-dire de bouleversements vécus par une ou deux générations consécutives.

Je retiens trois conséquences, parmi d'autres bien sûr, qui dérivent de l'industrialisation et qui m'apparaissent avoir affecté l'attitude des gens à l'égard de leur environnement matériel. Je ne fais que les énoncer puisqu'on les retrouvera explicitement dans les textes officiels que nous allons analyser par la suite.

Il y a d'abord le sentiment

très net de l'achèvement d'un mode de vie (traditionnel, lent à réagir, majoritairement rural) et de son remplacement par un mode de vie encore mal assuré et inconnu (aux valeurs différentes, laïc, perméable, urbain). Les contemporains assistent en fait à l'éclatement de la civilisation traditionnelle.

En deuxième lieu, l'industrialisation progressive d'à peu près tous les modes de production de biens matériels introduit des dimensions jusque là marginales: la désuétude "programmée", la primauté du fonctionnalisme et du rendement, la standardisation intensive. Appuyée par la publicité qui (l'apparition des grands catalogues: 1885) véhicule les modes, la grande industrie contribue à mettre en place la société de consommation.

Finalement, en corollaire des phénomènes précédents, on aperçoit très nettement se dégager un *sentiment d'aliénation*: les modes de vie et les modèles viennent d'ailleurs, ils ne puisent plus au fond commun, à l'héritage accumulé. C'est un monde nouveau qui s'édifie, avec une logique autre, qui a vite fait d'abandonner les traditions. De là à se sentir dépossédé, il n'y a qu'un pas. Que franchissent d'ailleurs les autorisés en place — et pas seulement les intellectuels — qui invoquent dès lors le patriotisme et l'histoire pour développer une identité nationale qui ne leur paraît pas vouloir s'exprimer à travers le changement.

Voilà le contexte qui entoure les premières mesures collectives de conservation du patrimoine culturel. J'oublie sciemment quelques manifestations individuelles qui balisent la fin du XIXe siècle (Ernest Gagnon et ses chansons populaires du Canada en 1865, l'École littéraire de Québec en 1863, et même Lord Dufferin qui sauve de la démolition les fortifications de Québec vers 1878) et aussi quelques événements ponctuels comme le tricentenaire de la ville de Québec en 1908 qu'on peut considérer comme des éléments précurseurs à la loi de 1922.

## L'éveil collectif 1922-1972

Les documents publics constituent une source irremplaçable mais non pas exclusive. Je m'y suis quand même limité dans ce premier essai de chronologie, quitte à comparer et à nuancer ultérieurement si nécessaire à l'aide d'autres sources.

1922 — Notre première *Loi des monuments historiques et artistiques* (12 Geo V, c. 30) est sanctionnée le 21 mars 1922. Le secrétaire de la province, Athanase David, est alors chargé de son application. Elle prévoit essentiellement le classement comme "première condition de la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique".

On peut noter dans le préambule en tête des justifications que la conservation de ces monuments et objets est "d'un intérêt national". Il faut cependant se reporter au premier rapport annuel<sup>2</sup> de la Commission des monuments historiques publié en 1923 pour mieux comprendre la situation. J'y relève les faits et les commentaires qui suivent:

Dès sa création, la Commission procède à un pré-inventaire qui embrasse plusieurs champs de la culture matérielle: les monuments commémoratifs, les églises et chapelles anciennes, les forts du Régime français, les moulins à vent, les calvaires et croix de chemin, les inscriptions commémoratives, les monuments de dévotion et les vieilles maisons.

Voici en quels termes ce premier bilan est alors qualifié:

En ce qui concerne les églises et les chapelles, les commissaires constatent qu'il ne reste plus que 17 des 116 églises et chapelles qui existaient en 1760. De ce nombre 30 ont été incendiées, les autres ayant été démolies

"pour faire place à des temples qui étaient loin de les valoir au point de vue artistique." (...) "Celles-là, au moins, protégeons-les, défendons-les avec énergie

contre cette manie de destruction qui sévit parmi nous avec tant d'intensité."

En ce qui concerne les moulins à vent:

"Voici encore des constructions que les générations futures ne connaîtront peut-être que par le livre ou la photographie..."

Il en reste quelques douzaines tout au plus, constatent les commissaires qui se donnent pour tâche de les restaurer (2 seront restaurés en 1923, Cap-Saint-Ignace, Saint-Grégoire).

En ce qui concerne les vieilles maisons:

"Elles s'en vont une à une... On les remplace le plus souvent par des constructions qui ne disent rien aux yeux ni à l'âme." (...)"

La Commission se propose de les faire au moins photographier pour en conserver le souvenir.

Souignons aussi l'allusion qui est à nouveau faite (75 ans plus tard) aux paroles de Lord Durham en 1838 disant "de notre peuple qu'il était sans histoire". Les travaux de la Commission s'inscrivent donc encore dans la foulée de F.-X. Garneau et visent à faire connaître l'histoire nationale. Finalement, luttant contre l'esprit matérialiste de l'époque, les commissaires se proposent de sensibiliser l'opinion publique en faveur "des vieilles choses", ils réclament l'appui moral "de ceux qui comprennent la nécessité de préserver nos monuments de toutes sortes contre les entreprises des gens qui ne voient dans toute question que le point de vue argent."

Dans ses publications subséquentes et dans ses rapports annuels, la Commission revient à la charge de façon souvent plus percutante:

"Notre Commission n'avait-elle pas raison de crier, en 1923, que la *manie de la nouveauté* nous avait fait détruire avec une insouciance inconcevable".<sup>3</sup>

S'élevant contre le pillage des vieux meubles et des "souvenirs" effectué à travers les cam-

pagnes par les touristes américains, la Commission

“suggère humblement au gouvernement de la province de Québec de construire au plus vite le musée ethnographique dont il a été question à une des dernières sessions de la législature”.<sup>4</sup>

Dans l'avant-propos du répertoire *Vieux manoirs, vieilles maisons* publié par la Commission en 1927, on relève ces phrases:

“Les exigences de la vie moderne ont tout bouleversé. Les maisons d'aujourd'hui ont de l'élégance, du clinquant; elles sont attrayantes. Mais ont-elles le confort des maisons d'autrefois? S'adaptent-elles à notre climat, à nos paysages canadiens? *Sont-elles réellement dans nos traditions?*”

(...) “Au moins, conservons celles qui existent encore, et n'allons pas les remplacer par des maisons de ville, des cottages, des bungalows insignifiants.”<sup>5</sup>

Comment ne pas voir dans ces textes des réalités lourdes de signification? Bien sûr, les arguments sont colorés de préoccupations émotives, mais au-delà du lyrisme, de la nostalgie de la patrie française, de la vision quasi-mystique de la Nouvelle-France et de l'Ancien Régime, au-delà finalement des forces idéologiques qui s'opposent, il y a là, sous nos yeux, une mutation sociale d'une très grande ampleur; elle affecte presque tous les champs d'activités économiques, de la production et de l'expression culturelle.

Selon les milieux et les intérêts, il faut aussi le dire, les réactions vont varier. Des collusions et des affinités vont se développer pour contrer la “grande menace” qui s'abat sur la langue, la foi et la patrie. En 1935, en pleine crise économique, une dernière campagne de retour à la terre (et donc aux valeurs terriennes traditionnelles) voit le jour, voici en quels termes l'un des promoteurs justifiait la tentative de récupération qui s'amorçait:

“Non contents d'avoir asservi l'âme des travailleurs des villes,

les partisans du *conformisme industriel* visaient à prendre dans leurs tentacules l'âme des creuseurs de sillon. (...) Le catalogue, le journal, le touriste introduisaient le *mode de vie citadine* comme un progrès sans pareil.”<sup>6</sup>

Que nous indiquaient ces arguments? Que le clergé et les élites perdaient leur contrôle traditionnel sur la population, oui c'est évident. Mais c'est surtout, objectivement, que les progrès de la société de consommation s'affirmaient sans cesse, multipliant les changements dans les paroisses les plus éloignées.

Ajoutons deux ou trois autres faits, pour compléter ce tableau. Dans une tentative pour maîtriser ce modernisme, pour contrôler les effets des “envahisseurs” et pour minimiser les pertes, il faut signaler plusieurs mesures extrêmement significatives touchant l'ensemble de l'héritage matériel: la création des Archives nationales en 1921, la création du Musée du Québec en 1934, la mise sur pied de l'Inventaire des oeuvres d'art par Gérard Morisset en 1937, la création de l'École du meuble à Montréal en 1942 par Jean-Marie Gauvreau (fils du Dr Gauvreau), les concours d'architecture de la province créés dans les années quarante; en fait, dans presque tous les secteurs, un réel dynamisme s'est manifesté. Non pas exclusivement dans un combat d'arrière-garde comme beaucoup l'ont cru — et le croient encore — mais dans une tentative normale et saine de maîtriser les nouveaux paramètres du développement matériel et de la civilisation moderne.

C'est ainsi, pour revenir au patrimoine immobilier, que s'expliquent deux mesures légales adoptées en 1935 et en 1939. Il s'agit d'abord de la Loi sur l'île d'Orléans<sup>7</sup> visant à aménager convenablement ce territoire rural maintenant ouvert aux automobilistes grâce au pont. En effet, la majorité des articles de la loi portent sur les améliorations de voirie, l'établissement contrôlé de postes d'essence, de garages, de restaurants, d'hôtels, de parcs et de terrains de “campement”.

L'île est déjà célèbre et renommée, et l'intention manifeste est d'y éviter le développement anarchique. Signalons aussi que les maires et les curés de l'île font partie du Conseil du tourisme chargé d'appliquer cette loi (art. 13).

Au cas où certains croiraient qu'il s'agit là d'un réflexe unique, je rappelle qu'à la même époque aux États-Unis, à Williamsburg précisément, un débat oppose Henry Ford et son fils Edsel aux animateurs de la célèbre ville historique en voie de restauration (1924-1934):

“Les nouvelles routes goudronnées (...) se sont accompagnées de l'apparition de garages et de pompes à essence qui ont tôt fait de défigurer l'aspect général des vieilles rues et de la vieille ville (...)”<sup>8</sup>

En fait, c'est toute l'Amérique qui subit peu à peu les pressions et les transformations de la “civilisation de l'automobile”. Son impact sur le paysage urbain ou rural est énorme. En revanche, l'automobile entraîne une fréquentation accrue des sites historiques et naturels:

“pendant l'entre deux guerres on assista à un processus que nous appellerons la démocratisation de la tradition en Amérique...”<sup>9</sup>

... grâce aux facilités d'accès et à l'intérêt du gouvernement fédéral américain qui, en 1935, dans le cadre du New-Deal de Roosevelt, s'impliqua massivement dans des travaux d'inventaire, d'études et de sauvegarde des sites, objets et monuments historiques.<sup>10</sup> Simple coïncidence? Un éveil quasi-simultané, de part et d'autre de la frontière ne donne-t-il pas à réfléchir?

Et comme dernier indice des modifications importantes que subissent les tissus anciens, citons le cas de la ville de Québec, qu'on peut à juste titre considérer comme une ville-baromètre en matière de préservation du patrimoine architectural au Québec. Or, en 1939, réagissant à des orientations non désirables, le législateur amende la Charte de la Cité:

“Aux fins de conserver à la cité son cachet de ville historique, le Conseil pourra passer des règlements pour empêcher la démolition de vieilles maisons ayant un intérêt architectural ou historique, en contrôlant la réparation ou la reconstruction et pour prévenir toute construction de nature à nuire audit aspect, le tout sans préjudice aux droits des propriétaires et tous autres intéressés.”<sup>11</sup>

Comme toute autre ville nord-américaine, Québec connaissait alors les fortes pressions de la “normalisation” et de la modernisation. Si le gigantisme ne l’avait pas encore trop affectée, à l’exception du Château Frontenac et de l’édifice Price, il faut comprendre que la menace était permanente.

1952 — Après la 2e Guerre mondiale, le développement industriel et urbain s’accélère encore. Cette fois, par contre, le mouvement déborde dans les périphéries, sous la forme des banlieues. Les zones agricoles sont envahies de façon intensive.

Pour la première fois, la Loi des monuments et sites historiques ou artistiques ajoute aux immeubles susceptibles d’être protégés:

“les monuments préhistoriques, les *terrains* renfermant des vestiges de civilisation ancienne, et les *paysages* et *sites* présentant un intérêt scientifique, artistique ou historique” (ainsi que) “les immeubles dont la possession est nécessaire pour isoler, dégager ou autrement mettre en valeur un monument ou un site classé.”<sup>12</sup>

Voient ainsi le jour les notions d’ensemble ou de site à protéger, celle aussi d’aire de protection d’un monument. Les besoins de conservation de toute évidence se multiplient: alors qu’à peine cinq ou six immeubles avaient été classés depuis 1922, entre 1955 et 1960 ce nombre dépasse la cinquantaine, il atteindra la centaine entre 1960 et 1965, au moment de la Révolution tranquille.

Il faut se rappeler que la manie de démolir a fait rage de plus

belle durant cette décennie; ce fut la grande ruée des boulevards, des autoroutes et des gratte-ciel. Voici comment l’a vécue Georges-Émile Lapalme:

“Au début des années 60, alors que je venais à peine de créer le ministère des Affaires culturelles, mon attention fut attirée un matin par une nouvelle parue dans le journal: un immeuble historique venait d’être détruit par un incendie et la ville de Québec allait permettre la démolition des ruines restées debout. Toute l’infrastructure de pierre avait résisté au feu; pouvait-on laisser partir une telle enveloppe de cette petite histoire qui a toujours fait la grande?”

J’appelai le maire de Québec pour lui dire qu’il n’en serait pas ainsi et que, s’il le fallait, une loi empêcherait une destruction définitive.

Effectivement, à la hâte, l’arrondissement historique du Vieux-Québec fut créé. Le maire de Montréal, apprenant qu’il en était ainsi pour Québec, demanda la même chose pour le Vieux-Montréal.”<sup>13</sup>

En réalité, sept arrondissements historiques furent délimités en 1963-64, permettant d’éviter au moins le pire. D’autres s’y ajoutèrent par la suite selon le hasard d’une menace appréhendée (développement commercial, routier ou industriel) et non désirée (Ex.: Laprairie, l’Île d’Orléans). Ce contexte de menace ou d’agression à l’égard de l’héritage construit constitue donc une donnée quasi permanente, on le voit bien, depuis le début du siècle. Le cas de la maison Gauvreau menacée de démolition pour faire place à un service de distribution d’essence illustre bien la permanence de cette lutte sur le terrain.

Sans cesse à l’oeuvre et dans le temps nettement plus accéléré qu’il y a un siècle, le système de production-consommation force toute société moderne, et davantage ici en Amérique qu’en Europe où l’enracinement est plus visible et profond, nous force donc à la vigilance, à la réaction réfléchie et ra-

pide, si l’on tient à éviter l’annulation des témoins tangibles de notre histoire.

1972 — Après cette longue maturation d’un demi-siècle, survient enfin en 1972 une révision en profondeur de la protection légale du patrimoine, c’est la Loi sur les biens culturels. Les grands changements qu’on doit noter sont les suivants:

1- le champ d’action s’élargit considérablement (d’où la nouvelle appellation) pour inclure dorénavant archives, objets mobiliers, oeuvres audiovisuelles et aussi les arrondissements naturels;

2- un contrôle strict des activités de recherches archéologiques et de l’évolution des immeubles classés ou inclus dans les arrondissements;

3- et enfin la possibilité de protéger un immeuble sans l’accord du propriétaire.

Sur les deux premiers points, je n’insisterai pas, il est facile de comprendre que le législateur réagissait à une extension considérable des besoins de conservation dans des champs tout à fait neufs.

Le troisième changement mérite qu’on s’y attarde. Durant cinquante ans, les classements de monuments individuels avaient été faits nécessairement avec l’accord de leurs propriétaires. Or voici que la loi de 1972 octroyait au Ministre des Affaires culturelles le pouvoir de procéder *sans* cet accord. Il s’agit là, probablement, de l’indication la plus sûre à la fois de l’urgence de situations catastrophiques, comme aussi de la progression très nette de la volonté collective de sauvegarder l’héritage culturel.

Il fallait en d’autres mots un sentiment puissant de l’intérêt public pour toucher ainsi au droit civil quasi sacré de la propriété individuelle.

Entre 1972 et aujourd’hui, environ deux cent cinquante biens culturels furent protégés par un statut (reconnaissance ou classement) avec ou sans l’accord des propriétaires. En 1978,

des amendements à la loi permettent à la Commission des biens culturels de tenir au besoin des audiences publiques, étant devenu évident que la protection d'un bien intéressait et touchait l'ensemble des citoyens et qu'il était souhaitable qu'ils s'expriment à ce sujet. À cinq reprises depuis sept ans, la Commission a pu recueillir et analyser les opinions du public à l'égard d'un projet de conservation ou de mise en valeur (Mingan, Saraguay, Caplan, Catarauqui, etc.).

Pour terminer ce portrait évolutif, il faut signaler la dernière version de la Loi sur les biens culturels, adoptée en juin dernier et qui entrera en vigueur le 2 avril prochain.

Essentiellement, la nouvelle loi habilite les conseils municipaux, sur avis d'un comité local, à conserver statutairement un immeuble ou une partie de territoire d'intérêt historique. S'agissant en fait d'une reproduction à l'échelon local du processus que nous vivons à l'échelle nationale, sans diminuer pour autant la capacité d'intervention du Ministre des Affaires culturelles, on peut affirmer qu'une étape importante vient d'être franchie en matière de conscience collective et de responsabilisation à l'égard de notre patrimoine bâti.

En 1922, la première Commission des monuments historiques se donnait pour objectif de créer une opinion publique favorable à la conservation des "vieilles choses" (sic). Il aura fallu soixante et trois ans pour parvenir à généraliser, en droit, sinon toujours en fait, cette sensibilité d'ordre culturel. C'est à la fois en beaucoup trop, ou en peu de temps, selon les termes que l'on retient pour comparer, l'Europe ou l'Amérique.

C'est, à mon avis, un rythme équivalent à celui des autres états et provinces de l'Amérique du Nord, nous étant rendu compte à peu près en même temps des pertes substantielles qui accompagnaient notre passage à l'ère industrielle et post-industrielle.

### Les "critères" de classement d'un bien culturel

Traduits dans la pratique quotidienne, les principes de sauvegarde qu'on vient d'évoquer sous-tendent les recommandations que la Commission transmet au Ministre à l'égard de l'octroi d'un statut légal.

Ce qui permet d'évaluer chaque demande — et chaque cas est presque unique — n'a jamais été écrit ni consigné par les commissaires qui se sont succédés, et ce, de façon volontaire pour laisser toute la place voulue à l'évaluation des perceptions, des attitudes, des intérêts d'une société qui, vous le savez autant que moi, change et évolue rapidement. Les douze commissaires qui composent l'organisme forment un micro-portrait de notre société et eux-mêmes périodiquement sont renouvelés sur des bases régionales, disciplinaires, ethniques, d'âge et de sexe.

Cette absence de critères écrits ne signifie pas pour autant absence de rigueur ou de méthode. Ainsi l'instruction du dossier de la maison Gauvreau a été conduite de la façon suivante:

après avoir eu en main toutes les pièces du dossier, les représentations du propriétaire, les rapports historiques, les analyses de la direction régionale, etc., les commissaires ont évalué principalement:

- la valeur intrinsèque de la maison Gauvreau;
- l'importance historique de ses principaux occupants;
- la valeur relative de l'immeuble (comparaison locale, régionale et nationale, état physique);
- le contexte de la demande et les appuis du public et/ou des autorités locales;
- les possibilités de mise en valeur de l'immeuble;
- les oppositions au classement.

Si cela est nécessaire, je pourrais détailler plus tard chacun des éléments de cette méthode d'instruction. L'essentiel de l'avis des commissaires est donc consigné sous forme de

considérations au procès-verbal de la réunion du 4 avril 1985 et il accompagne la recommandation au Ministre qui l'a déposé, ensuite, au moment du classement, devant l'Assemblée nationale. À titre de monument historique et en principe pour un long moment, la maison Gauvreau servira à témoigner de façon remarquable de l'engagement social d'un homme non moins remarquable.

En terminant, et toujours sur le thème des significations multiples que chacun de nous peut prêter à un objet, je dirais que la conservation du patrimoine répond simultanément à des besoins individuels et collectifs, pour les uns elle permet le souvenir, pour les autres la connaissance, pour d'autres encore elle permet d'aménager un espace de façon plus humaine et plus profondément enracinée. Quant à moi, le classement de la maison Gauvreau constitue à la fois tout cela et en plus la preuve qu'une collectivité confiante en l'avenir regarde son passé sans arrogance et avec respect: c'est une preuve de sa maturité culturelle.

C.B.C.  
85-10-22

### NOTES

- 1- Roux, Simone, *La maison dans l'histoire*, Ed. Albin Michel, Paris, 1976, p. 171.
- 2- Québec, Commission des monuments historiques, 1er rapport annuel, 1922-23, Louis-A. Proulx, Imprimerie du Roi, 16 p.
- 3- Conseil des monuments historiques, rapport annuel 1925, p. VIII.
- 4- Idem, p. XVII.
- 5- Commission des monuments historiques, rédigé par P.G. Roy, sec. *Vieux manoirs, vieilles maisons*, Québec, Ls S. Proulx, imp. 1927, pp. V à VII.
- 6- Bouchard, Georges, (préface) *La renaissance campagnarde*, Montréal, Ed.-Albert Lévesque, 1935, p. 12.
- 7- S.Q., 25-26 Geo V, c. 8.
- 8- Kammen, Michael, *La mémoire américaine et sa problématique*, Le Débat, 30, 1984.
- 9- Idem, n.p.
- 10- Schlereth, Thomas J., *Material culture studies in America, notes toward a historical perspective*, *Bulletin d'histoire de la culture matérielle*, Ottawa, Musée national de l'Homme, n° 8, 1979, p. 90.
- 11- S.Q. *Loi modifiant la Charte de la cité de Québec*, 1939, 3 Geo VI, c. 102, art. 9.
- 12- S.Q. 1952, 15-16 Geo VI, c. 24, art. 5.
- 13- Lapalme, G.-E., La Commission des biens culturels, dans: *L'Église de Montréal*, mai 1975, 93e année, n° 22, p. 372.

*“Même si vous ne  
le voyez pas d’un  
bon oeil  
le paysage n’est  
pas laid  
c’est votre oeil  
qui  
peut-être est mauvais”*

*Jacques Prévert*

## ***Regard sur l’architecture à Rimouski: le patrimoine***

Le Musée régional présentait en octobre dernier une exposition intitulée “Regard sur l’architecture à Rimouski”. Cette exposition était conçue en deux parties.

La première partie, consacrée au patrimoine architectural, illustre, à l’aide d’une vingtaine d’exemples, l’évolution de l’architecture à Rimouski depuis sa fondation. Des photos, des maquettes et des textes explicatifs permettaient aux visiteurs de se familiariser avec les notions d’histoire, de style et de vocabulaire architectural.

La deuxième partie offrait une vision de l’environnement architectural “potentiel”. Pour la première fois, on avait rassemblé une série de projets d’architecture et d’aménagement urbain conçus pour Rimouski depuis vingt ans, mais non-réalisés. Ces projets, oeuvres d’architectes de la région et d’étudiants en architecture, illustrent des propositions originales, tantôt utopiques, tantôt réalistes, aptes à meubler la réflexion des citoyens et des responsables du développement urbain.

Les pages qui suivent, contiennent un extrait du volet de l’exposition traitant du patrimoine. On ne présentait, en fait, qu’un très petit échantillon du patrimoine architectural qui subsiste à Rimouski. En effet, il y a beaucoup d’édifices, beaucoup plus qu’on ne le croit généralement, qui offrent un intérêt architectural et patrimonial. Cette exposition était l’occasion de s’arrêter pour jeter un regard neuf sur notre paysage architectural, de l’observer et d’apprendre à reconnaître et à apprécier ses composantes. Certains édifices montrés ici sont des monuments prestigieux qu’on cotoie tous les jours mais qu’on ne voit plus, d’autres sont de simples demeures dont on ignore ou néglige la valeur architecturale.

En terminant, souhaitons que cette exposition qui a été visitée par plus de cinq mille personnes, contribuera à favoriser la sauvegarde et la mise en valeur de notre patrimoine.

Michel St-Pierre, architecte  
président du Comité du  
patrimoine

# Façade de l'archevêché (1901-1903)

Construction: 1901-1903



Oeuvre de l'architecte J. B. Verret de Sherbooke, l'archevêché est un des plus élégants édifices de Rimouski. On y trouve plusieurs éléments du vocabulaire classique: le fronton surhaussé de l'entrée dont le tympan porte les armoiries épiscopales, la belle colonnade et les balustres en poire de la galerie, la corniche du toit ornée de denticules, les frontons cintrés des lucarnes. Cependant, l'encorbellement situé sous les fenêtres de l'étage attique (le dernier étage) rappelle les mâchicoulis des châteaux de l'époque médiévale.

## La cathédrale (1854-1858)



Église néo-gothique conçue par l'architecte canadien Victor Bourgeau (1809-1888) qui a également réalisé, entre autres, la cathédrale Marie Reine du Monde de Montréal et la cathédrale de Trois-Rivières.

À l'extérieur, le style néo-gothique s'exprime surtout dans les fenêtres à arc brisé, les contreforts, les pinacles. À l'intérieur, le plafond de l'église imite la voûte sur croisée d'ogive, caractéristique du gothique. Le clocher est remarquable par ses proportions et la qualité des détails.

## Le Presbytère St-Germain

Année de construction 1920  
Architecte: Oscar Beaulé



Voici un exemple d'architecture éclectique d'inspiration académique. L'éclectisme est un mouvement qui intègre sur un même édifice des éléments empruntés à des époques et des styles différents. Dans cet exemple, la grande hauteur des façades, les pignons à pentes raides, l'emploi de la brique et les détails d'encorbellement sont empruntés à l'époque médiévale. Cependant, les galeries avec leurs colonnes et leur entablement d'ordre toscan rappellent l'architecture classique. La galerie semi-circulaire sur la façade nord est une évocation des temples ronds antiques dits «monoptères».

# Cégep (Séminaire)

Année de construction: 1922



La partie centrale du Séminaire est un autre exemple d'architecture éclectique. On remarque, surtout les détails en pierre de l'entrée principale, la niche concave recouverte d'un dais occupé par la statue de Saint-Antoine de Padoue et les campaniles qui couronnent l'édifice. Le campanile central équipé d'un carillon à sonnerie de type Westminster, semblable à celle se trouvant dans la tour de la Paix à Ottawa.

## 49 rue St-Jean-Baptiste Ouest (Grand Séminaire)



La façade du grand séminaire laisse transparaître l'influence du Dom Bellot: l'usage de la brique, les contreforts, les arcs de briques en encorbellement, les détails de l'ébrasement à ressauts du porche. Dom Bellot (1876-1944) est un moine architecte d'origine française qui a conçu plusieurs édifices religieux au Canada à partir de 1934, notamment l'abbaye Saint-Benoît du Lac. Pendant plusieurs décennies son style a exercé une grande influence sur l'architecture religieuse du Québec.

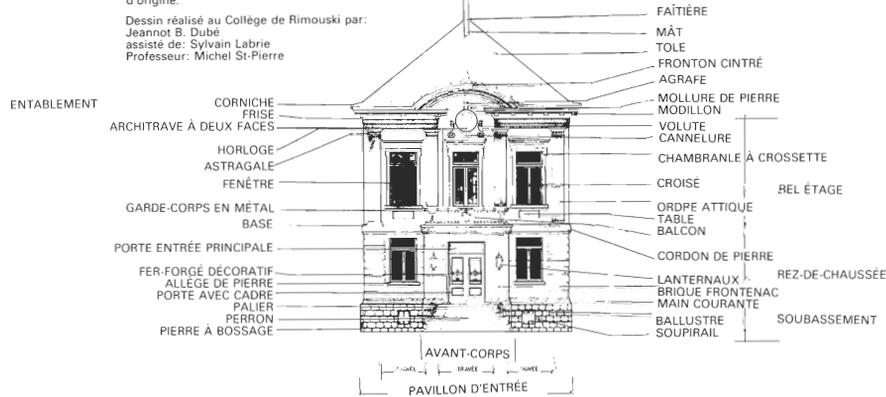
# Hôtel de Ville

## L'année de construction est 1929.

### PAVILLON D'ENTRÉE À L'ORIGINE

Cette splendide façade de l'Hôtel de ville située sur la rue de la Cathédrale a été conçue par l'architecte H. Laberge en 1929. Comme nous le constatons sur cette représentation du pavillon d'entrée, elle subit l'influence de style beaux art classique et éclectique. Malheureusement aujourd'hui les rénovations lui ont enlevé son cachet d'origine.

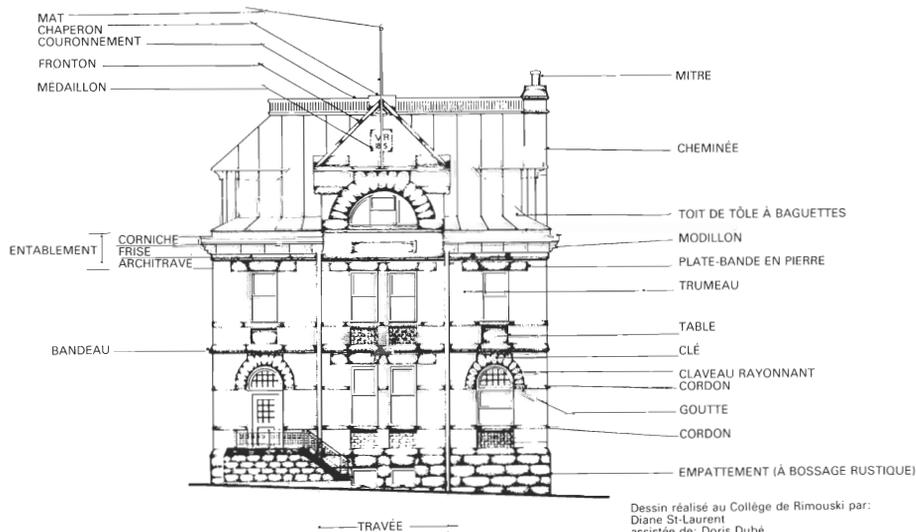
Dessin réalisé au Collège de Rimouski par:  
Jeannot B. Dubé  
assisté de: Sylvain Labrie  
Professeur: Michel St-Pierre



Conçu par l'architecte H. Laberge, l'Hôtel de Ville était, jusqu'à sa rénovation récente, un bel exemple d'architecture Beaux-Arts. On y retrouvait, particulièrement au niveau du pavillon d'entrée, l'influence de la Renaissance française. La façade est subdivisée horizontalement en trois parties distinctes: les soubassement en pierre à bossage rustique, le rez-de-chaussée en brique avec rangs alternés en retrait, et le bel étage en brique en appareil simple régulier. On notera également le porche couronné d'un balcon, les pilastres au niveau du bel étage, la corniche ornée de denticules et le fronton cintré à base interrompue.

# L'ancien bureau de poste

Année de construction: 1895



Dessin réalisé au Collège de Rimouski par:  
Diane St-Laurent  
assistée de: Doris Dubé  
Professeur: Michel St-Pierre

L'architecte du vieux bureau de poste, Thomas Fuller, emprunte ici à l'architecture de l'américain Henry Hobson Richardson (1838-1886). Richardson, s'inspirant du vocabulaire romand, créa un style particulier qui devint très populaire entre 1880 et 1900. Ce style est caractérisé par des volumes massifs, l'usage de la brique et de la pierre à bossage, des baies couvertes soit d'arc plein cintre, soit de linteau souligné en pierre et des lucarnes massives à pentes abruptes. On a su lors d'une rénovation récente, respecter et même mettre en valeur l'architecture de cet édifice.

# Édifice Paul-Émile Gagnon (Ancienne Cie du pouvoir)

Année de construction: 1923.



La façade de cet édifice est une interprétation moderne de la renaissance italienne.

## Caractéristiques:

Le rez-de-chaussée en pierre de taille surmonté d'une corniche. L'entrée, flanquée de deux pilastres, surmontée d'un tableau en pierre. Le balcon qui reprend la mouluration de la corniche, supporté par de magnifiques consoles à volutes. La baie du balcon flanquée de pilastres et couronnée par un soffite, un tympan et un arc plein cintre à deux rouleaux. La corniche du toit, décorée de denticules. La balustrade de couronnement a été remplacée il y a quelques années par un muret recouvert de tôle.

Les fenêtres couvertes d'une plate-bande à soffite surélevé.

# Manège militaire (Arsenal)

Année de construction: 1910



La composition de l'ensemble et l'usage des arcs trahissent ici l'influence lointaine du style à l'italienne appliqué à plusieurs manèges militaires au pays à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Inspiré de l'architecture des villas italiennes de la Renaissance, ce style était caractérisé, entre autres, par des baies en arc plein cintre ou en arc segmentaire, le toit à faible pente et les corniches importantes supportées par des consoles.

## 10, rue Évêché Est

Année de construction: autour de 1830



Modèle québécois influencé par le style Regency (1810-1840). Le cachet original de cette maison est appauvri par le revêtement moderne en amiante et l'absence de la galerie sur la façade principale.

### Caractéristiques:

Maison d'un étage et demi, composition symétrique, toit à croupe de pente faible, apparence d'un «cottage». L'influence néo-classique se manifeste dans le chambranle et le fronton de la porte d'entrée.

## 149, rue St-Jean-Baptiste Est (Maison Garon)

Année de construction: autour de 1905



Maison construite à partir de plans conçus aux États-Unis. Ce modèle est une variante du style néo-Queen Anne dont l'ornementation est très dépouillée et les matériaux moins luxueux.

### Caractéristiques:

Le pignon central percé d'un oculus en ellipse, un oriel sur deux étages appelé aussi "baywindow", la vaste galerie et l'escalier monumental.

# 211, St-Germain Ouest

Année de construction: autour de 1885



Maison bourgeoise d'inspiration second Empire.

**Caractéristiques:**

Toit à mansarde dont le brisis est orné de corniches en haut et en bas. La corniche du bas est décorée de denticules. Les lucarnes ornementées sont à fronton triangulaire. L'entrée est soulignée par un fronton et un avant-corps au niveau du toit.

## 811, Boul. St-Germain Ouest

Année de construction: autour de 1902



Peu à peu, des modifications successives apportées au modèle d'inspiration française ont donné naissance à un type de maison original et mieux adapté à notre climat: le modèle québécois.

### Caractéristiques:

Le rez-de-chaussée dégagé du sol, la cave et les fondations en pierres, le toit à pente moins abrupte, arrondi pour créer des larmiers allongés, la galerie qui entoure la maison contribuent à la rendre plus confortable et fonctionnelle. Du point de vue architectural, le modèle québécois se distingue par sa composition symétrique.

## 686 St-Germain Ouest

Année de construction: autour de 1902



Maison rurale d'inspiration néo-gothique, fin victorien, à l'ornementation plus sobre que le modèle original. Cette version correspond au «Folk Victorian» américain.

### Caractéristiques:

Les façades hautes et étroites, lucarne triangulaire, la fenêtre triangulaire dans le pignon, qui couronne le balcon, les consoles et la balustrade de la galerie.

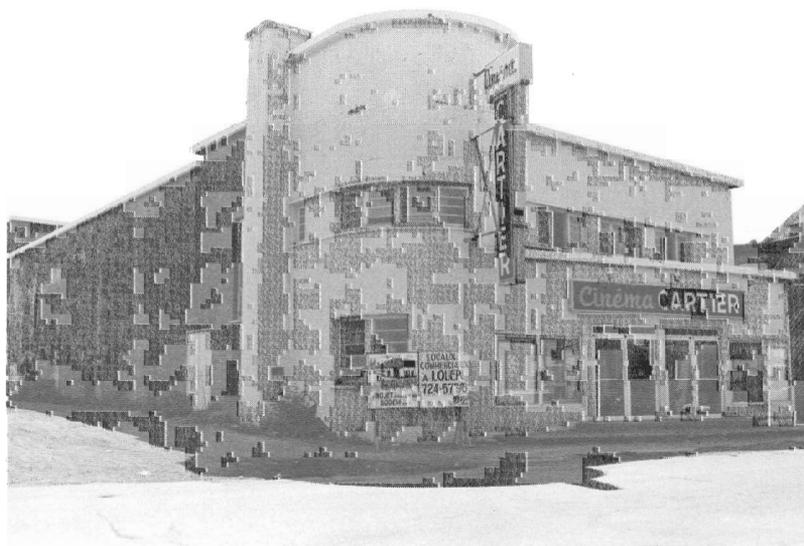
## 205, rue St-Jean-Baptiste Est



On reconnaît sur cette maison l'influence de style Art Moderne, notamment le toit plat, les angles de murs arrondis et les fenêtres en bandeau. Cependant, la texture de la brique laissée apparente, l'usage du bois et les couleurs plus foncées indiquent qu'il s'agit d'une maison plus récente.

## Cinéma Cartier

Année de construction: 1930.



Voici un exemple, unique à Rimouski, d'une façade «Modern Style» (1920-1940). Inspiré de l'esthétique industrielle des bateaux, des avions et de l'automobile, ce style se veut l'expression artistique du Modernisme.

### Caractéristiques:

Murs aux surfaces lisses, habituellement revêtus de stuc, toit plat presque sans saillie, composition asymétrique, angles des murs arrondis, fenêtres en bandeau.

# L'opposition entre Mgr Langevin et le clergé de Bonaventure lors de l'élection provinciale de 1890

par Sylvain Gosselin

## INTRODUCTION

Dans cette première partie, nous tenterons de situer un document d'origine ecclésiastique dans son contexte d'époque, c'est-à-dire de la fin du siècle dernier. Ainsi nous nous attacherons à découvrir la nature et l'origine de ce document, puis à le replacer dans son cadre historique, et enfin à tracer un bref portrait de son auteur.

### 1. Nature et origine du texte

Dans une circulaire intitulée *À propos d'élection* datée du 4 mars 1890<sup>1</sup>, Mgr Jean Langevin évêque de Rimouski (1867-1891), faisait part à son clergé de son étonnement et de son affliction quant à la conduite de certains prêtres de son diocèse dans des élections prochaines. De par sa nature, ce message ne devait être connu que du clergé rimouskois, contrairement aux lettres pastorales et mandements qui devaient être lus publiquement en chaire à la messe du dimanche<sup>2</sup>. Destiné comme on le sait au clergé diocésain, on peut penser que ce document aurait dû rejoindre à tout le moins 92 prêtres<sup>3</sup>, dispersés dans ce vaste diocèse de Rimouski qui comprend alors "...les districts de Rimouski et de Gaspé, le comté de Témiscouata, moins les paroisses de Saint-Patrice de Rivière-du-Loup, de Saint-Antonin et de Notre-Dame du Portage"<sup>4</sup>, ... (ainsi que les Îles-de-la-Madeleine).

### 2. Circonstances générales

En cette année 1890, des élections législatives sont prévues au Québec. Mais en cette période électorale, une région de la province attire tout particulière-

ment l'attention du fait que le premier ministre d'alors, Honoré Mercier, prévoit s'y présenter. Sûr de lui, le chef des libéraux délaisse son comté de Saint-Hyacinthe où "sa réélection... n'est pas douteuse"<sup>5</sup>, pour se présenter dans le comté de Bonaventure. Cette décision subite ne fut pas pour autant prise à la légère. Auparavant, Mercier avait pris soin d'envoyer sur place un de ses collaborateurs, chargé de sonder l'opinion électorale de l'endroit. De plus, il avait rencontré au début de février de la même année, deux curés du comté de Bonaventure.<sup>6</sup> Peut-être bien les curés Napoléon Thivierge et Jacob Gagné, qui d':

"... anciens pourfendeurs de libéraux deviennent de grands organisateurs de ce parti... quand le premier ministre du Québec, Honoré Mercier, se présente dans le comté de Bonaventure"<sup>7</sup>.

Suite à l'avis favorable de ces deux sources, Mercier accepte finalement de se présenter dans Bonaventure et cède son comté de Saint-Hyacinthe à son ami Odilon Desmarais. L'issue de cette élection semble devoir être favorable à Mercier. Pourquoi? Depuis près de vingt ans, le comté est représenté par des conservateurs, qui, par leurs vaines promesses et leur trop fameux chemin de fer, n'ont réussi qu'à s'aliéner l'électorat de Bonaventure. Arrive alors Mercier, premier ministre et candidat qui, lui, promet de régler la question du chemin de fer de la Baie des Chaleurs; projet dont les travaux n'avaient cessé d'être entamés, abandonnés et repris, pour être réabandonnés par la suite. Aussi, confiants de l'accent d'une telle promesse, les électeurs de Bonaventure mettent-ils tous leurs es-

poirs dans le parti libéral.<sup>8</sup> Cependant, il ne faudrait pas croire pour autant que l'élection d'un candidat libéral (premier ministre fut-il) dans Bonaventure était unanimement appuyée. L'opposition conservatrice de l'endroit conservait sûrement de solides appuis autant intérieurs qu'extérieurs. Parmi ces derniers, Mgr Langevin, évêque de Rimouski, restait sans nul doute l'un des plus vifs opposants à l'élection d'un libéral dans le comté de Bonaventure; comté situé, rappelons-le, à l'extrême sud du diocèse de Rimouski.

### L'auteur

Élevé à l'épiscopat en 1867, Mgr Jean Langevin est l'évêque-fondateur du diocèse de Rimouski qu'il administre jusqu'en 1891. Modèle-type de l'évêque autoritaire, Mgr Langevin est:

"... d'une autorité absolue et sans appel, ambitieux, méticuleux, capable même d'agressivité, d'injustice et de tyrannie".<sup>9</sup>

Sa conception théocratique de la société<sup>10</sup> amène Mgr Langevin à penser que l'Église a un rôle à jouer sur la scène politique lorsque la position de celle-ci est menacée. Ainsi Mgr Langevin demeure un ultramontain convaincu<sup>11</sup> favorable aux interventions de l'Église en politique. Interventions surtout portées à l'encontre du parti libéral en qui Langevin et d'autres ultramontains de son époque, voient un mouvement anticatholique issu directement de l'ancienne faction des "Rouges", ce groupe radical épris de laïcité. Cependant, l'ultramontanisme de Langevin ne tend pas au fanatisme.<sup>12</sup> Très près de son frère Hector, un leader du parti conservateur, Mgr Langevin

sera naturellement favorable à ce parti. Ainsi il ira même jusqu'à vouloir imposer les candidats de ce parti en menaçant ses ouailles de "tout le poids de ses armes spirituelles".<sup>13</sup> Et c'est finalement par de tels excès qu'il se verra impliqué dans la querelle de l'influence indue.<sup>14</sup> Sorti peiné et humilié de cette pénible affaire, Mgr Langevin recevra en 1877 de Mgr Taschereau des instructions du Saint-Office faisant état "de l'ingérence excessive du clergé de ce pays dans les choses politiques, contre les règles de la prudence pastorale".<sup>15</sup> Par ce message, on peut penser que le Saint-Office donnait un sérieux avertissement à Mgr Langevin pour qu'il cesse ses interventions en politique. Dans les années qui suivirent, Mgr Langevin ne semble pas avoir exercé de pressions quelconques sur la politique du pays. Cependant, en mars 1890, l'évêque de Rimouski publie une circulaire qui, par son contenu, n'est pas sans témoigner d'une intervention certaine dans l'élection devant se dérouler dans le comté de Bonaventure. Le sens profond de ce document nous est difficilement accessible, car plusieurs hypothèses explicatives pourraient lui être appliquées. Cependant, une parmi celle-ci s'impose tout particulièrement d'après nous; c'est la partisanerie politique. En effet, on peut penser que Langevin en publiant sa circulaire *À propos d'élection*, souhaitait compromettre la réputation de certains prêtres de Bonaventure qui ne partageaient pas ses idées politiques. Ainsi Langevin aurait donc exercé sa vengeance contre ceux qui avaient osé appuyer le libéral Honoré Mercier, en signant une requête demandant qu'il se porte candidat dans Bonaventure lors des prochaines élections provinciales.

Enfin, c'est en ayant bien à l'esprit cette interprétation que nous ferons maintenant l'analyse en tant que telle de la lettre circulaire du 4 mars 1890.

## LE COMMENTAIRE

Dans cette seconde partie, nous procéderons à l'étude du

texte proprement dit, en commençant d'abord par exposer un bref résumé, puis une méthode d'explication et enfin, une explication du texte en tant que telle.

### 1. Résumé du texte

Procédons maintenant à l'analyse de la circulaire du 4 mars 1890<sup>16</sup> en commençant d'abord par établir une vue d'ensemble du document. Dans cette lettre, Mgr Langevin fait part dans une courte introduction, de l'étonnement et de l'affliction que lui ont causé "certains faits" survenus récemment dans un comté situé aux limites de son diocèse. Puis dans un premier point, l'évêque de Rimouski explicite. Tout d'abord, il constate que la grande majorité des curés d'un comté (qu'il ne nomme pas) ont signé, selon les dires des journaux (qu'il ne nomme toujours pas), une "réquisition" à un candidat pour une élection "future, plus ou moins prochaine" (qu'il ne précise pas non plus). Ensuite, Langevin poursuit en déclarant qu'il "n'envisage pas la question d'un point de vue personnel" mais qu'il considère qu'elle déroge aux Conciles provinciaux, le quatrième surtout, et qu'elle constitue "une désobéissance aux Lettres pastorales conjointes des évêques." Enfin, il termine en rappelant la ligne de conduite qu'avaient tracé ces documents en regard du rôle des prêtres en temps d'élections et en soulignant qu'ils peuvent (les curés et missionnaires) consulter leur évêque lors de "circonstances particulières ou extraordinaires"; ce qu'ils n'ont visiblement pas fait. Dans une deuxième proposition, Mgr Langevin poursuit en disant qu'"on a même été plus loin". Il affirme dans les lignes qui suivent que plusieurs prêtres se sont mis "à courir les maisons" afin de faire signer ladite requête, et ce au risque de diviser les membres du clergé et de perdre leur influence sur le peuple, ainsi que de diminuer le respect et la confiance de ce dernier pour leurs pasteurs. Enfin, l'évêque constate que c'est un triste spectacle que livrent les prêtres à leurs fidèles. Puis vient la troisième et dernière

proposition que Langevin débute par ces mots: "mais ce n'est pas tout". Dans ce paragraphe, l'évêque de Rimouski accuse directement certains des prêtres visés plus haut, d'avoir empiété des territoires n'étant pas de leur ressort, et d'avoir laissé leurs fidèles des semaines entières pour parcourir des paroisses situées parfois à l'opposée de la leur dans le comté. Ensuite, il termine cette proposition en déclarant ne pouvoir accepter de tels manquements, et menace les accusés "des peines ecclésiastiques". Puis pour conclure, Langevin déclare qu'il préférerait, plutôt que de recourir à de tels expédients, recevoir l'expression du regret des curés contrevenants et leur promesse de tenir désormais "une conduite plus sacerdotale". Enfin, l'évêque de Rimouski termine en disant la tristesse que lui ont causé les prêtres impliqués dans cette affaire, mais souligne qu'il est tout disposé "à oublier et à pardonner" une telle conduite.

### 2. Méthode d'explication

Dans sa circulaire au clergé,<sup>17</sup> Mgr Langevin établit son texte suivant une méthode dite littéraire. Après une courte introduction où il exprime brièvement la cause de sa démarche, Mgr Langevin expose en trois points les accusations qu'il porte à l'encontre de certains curés. Ces accusations, elles s'enchaînent suivant un ordre croissant de gravité:

1. La dérogation des prêtres aux recommandations des Conciles provinciaux (le quatrième surtout) et des lettres pastorales collectives des Évêques, en regard de la conduite à prendre en temps d'élection.
2. Le triste spectacle livré aux fidèles, par la "cabale" des prêtres qui font signer la requête pour des élections futures.
3. Le manquement de ces prêtres à leurs devoirs:
  - empiètement de territoires n'étant pas de leur ressort.
  - abandon de leurs fidèles des semaines durant pour parcourir des paroisses n'étant

pas sous leur charge.

Suivi de la menace épiscopale "des peines ecclésiastiques".

Puis après ces trois condamnations, Langevin conclut en réclamant des excuses aux prêtres et en demandant à ces derniers de tenir désormais une conduite plus digne. Dans ces conditions, Langevin se dit alors "prêt à oublier et à pardonner."

### 3. Explication proprement dite

À plusieurs reprises, Langevin utilise dans son texte,<sup>18</sup> certaines expressions et références qui ne sont pas sans laisser le lecteur dans l'incompréhension. Ainsi dès les premières lignes de son texte, l'évêque de Rimouski nous parle d'"un comté renfermé dans les limites du diocèse". Dans ce cas-ci, le parallèle est facile à établir; Langevin fait sans nul doute référence au comté de Bonaventure, comté situé, rappelons-le, à l'extrême sud du diocèse de Rimouski. Langevin parle ensuite d'élection "future, plus ou moins prochaine". Encore là, il est facile à démontrer qu'il s'agit bien des élections provinciales prévues pour le mois de juin 1890. Il dit aussi qu'il "n'envisage pas la question" des élections à titre personnel. Par cette précision, on peut aisément penser que Langevin tenait à démontrer que sa démarche n'avait rien de partisane... Il se réfère également aux recommandations et aux enseignements des Conciles provinciaux (spécialement le quatrième) et des Lettres pastorales conjointes des Évêques, pour prouver la mauvaise conduite de ses prêtres en temps d'élections. Là-dessus, il semble bien nécessaire de retourner aux prescriptions qu'avaient établis ces documents. D'abord, voyons ce que le quatrième Concile avait décrété en matière d'élections.

"Le décret du Quatrième Concile (...) défend implicitement (aux prêtres) d'enseigner en chaire ou ailleurs, qu'il y ait péché de voter pour tel candidat, ou pour tel parti politique. À plus forte raison, vous est-il défendu d'annoncer que vous refuserez les sacre-

ments pour cette cause.

Du haut de la chaire, ne donnez jamais votre opinion personnelle (...) à ceux qui viendront vous consulter privément (...) la prudence vous engagera à répondre simplement que ce que vous avez dit en chaire doit suffire pour les guider."<sup>19</sup>

Pour ce qui est des Lettres pastorales conjointes des Évêques, on peut penser avec assez de certitude que Mgr Langevin faisait référence à celles du 22 septembre 1875<sup>20</sup> et du 11 octobre 1877<sup>21</sup>. Dans la première, les évêques du Québec avaient principalement démontré que l'Église se devait de conserver un droit de regard sur le monde politique. De plus, ils y avaient dépeint un portrait assez sévère du libéralisme, portrait dont "certains organisateurs du parti bleu s'étaient servis... comme épouvantail devant les libéraux"<sup>22</sup>. Aussi, c'est pour supprimer la mauvaise impression qu'avait créée cette Lettre pastorale et surtout la circulaire<sup>23</sup> qui l'accompagnait que les Évêques de Québec avaient dû produire à nouveau en 1877, une lettre pastorale et une circulaire<sup>24</sup> qui déclaraient que les Évêques n'avaient pas cru jusqu'alors condamner aucun parti politique en particulier<sup>25</sup>. Cependant, ils n'y reniaient aucunement leur engagement politique. Ainsi, c'est donc par une telle argumentation que Langevin espérait confondre ces prêtres "indisciplinés". Indisciplinés? Rien ne le prouve vraiment, car reste à savoir si ces prêtres avaient réellement dépassé les directives établies par les Évêques de Québec. Mais revenons maintenant à la suite de nos explications. Dans son texte, Langevin utilise à deux reprises des expressions latines tirées du IXe décret du Quatrième Concile Provincial; décret qui, rappelons-le, portait sur les élections. La première fois qu'il utilise une formule latine, c'est pour venir appuyer une proposition concernant le rôle du prêtre en temps d'élection. Ainsi, après avoir cité les devoirs du prêtre, il écrit: "sistantque in omni charitate et patientia, nec ultra procedant in circumstantiis consuetis". Ce qui

signifie: "et qu'ils soutiennent en tout dans la charité et la patience, et qu'ils n'agissent pas au-delà dans les circonstances habituelles"<sup>26</sup>. La deuxième citation latine n'a cependant pas le même sens que la première puisqu'elle n'a d'autre valeur que pléonastique. En effet, après avoir souligné qu'en circonstances électorales particulières ou extraordinaires, les prêtres devaient éviter avec grand soin de ne "rien faire sans avoir consulté l'Évêque", Langevin écrit "inconsulto Episcopo". Ce qui veut dire en fait: "sans que l'Évêque n'ait été consulté". Puis Langevin pose une allusion qui peut sembler ténébreuse au premier abord. Après avoir mentionné qu'il n'avait pas été consulté par les prêtres impliqués dans cette affaire, Langevin souligne que "pas même ceux qui auraient dû donner l'exemple à leurs confrères" ne l'ont fait. Le sens de ces mots n'est pas facile à démontrer avec assurance. Cependant, on peut aisément croire que les personnes visées par cette proposition n'étaient pas de simples prêtres s'ils avaient à "donner l'exemple". Aussi, pensons-nous que Langevin veut atteindre ses supérieurs ecclésiastiques importants: peut-être bien Mgr Charles Guay<sup>27</sup> protonotaire apostolique ad instar (missionnaire à Ste-Anne-de-Ristigouche) et l'Archiprêtre et Chanoine honoraire de la Cathédrale de Rimouski P.N. Thivierge<sup>28</sup> (curé de St-Bonaventure). Les motifs qui nous amènent à penser que ce sont bien ces personnages que Langevin visait dans sa lettre, sont déterminés par les réponses qu'apporteront ces prêtres à la circulaire de Langevin.

C'est d'ailleurs ces réponses qui nous amènent à penser que le temps est venu de voir quelles seront les conséquences proches et lointaines de la Circulaire du 4 mars 1890.

### CONCLUSION

Dans cette dernière partie, nous aurons comme principal objectif de nous ouvrir à l'histoire. Pour ce faire, nous tenterons d'a-

bord d'évaluer la portée de la lettre circulaire, ensuite d'établir une critique sommaire de ce texte, puis enfin de définir l'intérêt global d'un tel document.

### 1. La portée du document

Les conséquences qu'amèneront la publication de la circulaire du 4 mars 1890, nous ont été apprises principalement par la lecture des *Mémoires*<sup>29</sup> de Mgr Charles Guay. Ainsi, c'est en majeure partie par la lecture de certaines lettres publiées dans ce livre que nous avons pu reconstituer les événements qui suivirent la parution du document présentement étudié. Mais afin de rendre plus facile la compréhension de ces événements, nous avons cru bon d'en faire une chronologie:

#### 1890

- 4 mars: Publication de la Circulaire au Clergé *À propos d'élection*, par Mgr Jean Langevin.<sup>31</sup>
- 9 mars: La circulaire est lue publiquement en l'Église St-Charles de Caplan, causant ainsi beaucoup d'agitation dans la paroisse et comté, selon les dires de témoins.<sup>32</sup>
- 24 mars: La circulaire est publiée dans le journal *La Justice*.<sup>33</sup>
- 26 mars: Se sentant personnellement visés par les accusations de Mgr Langevin, neuf curés et un missionnaire<sup>34</sup> du comté de Bonaventure, formulent un libellé de protestation contre cette circulaire.<sup>35</sup>
- 27 mars: Attestation officielle selon laquelle des témoins reconnaissent avoir entendu le 9 mars précédent, le curé de St-Charles de Caplan lire et commenter pendant un quart d'heure la lettre circulaire de Langevin.<sup>36</sup>
- 28 mars: La circulaire est publiée dans le journal *Le Monde*.<sup>37</sup>
- 3 avril: La circulaire est publiée dans le journal *Le Canadien*.<sup>38</sup>
- 14 avril: Mgr Charles Guay remet personnellement à Mgr Langevin la lettre de protesta-

tion du 26 mars 1890.<sup>39</sup>

- 31 mai: Mgr Charles Guay rappelle par courrier à Mgr Langevin, la lettre de protestation du 26 mars.<sup>40</sup>
- 5 juin: Mgr Langevin reconnaît avoir reçu ladite lettre de protestation et promet d'y répondre.<sup>41</sup>
- 7 juin: La circulaire est publiée dans le journal *Le Cultivateur*.<sup>42</sup>
- 26 août: Sept curés du comté de Bonaventure autorisent officiellement Mgr Guay à porter devant le tribunal de la Propagande à Rome, leur plainte contre Mgr Langevin.<sup>43</sup>  
Mgr Charles Guay et l'abbé P.N. Thivierge (sous l'autorisation de signataires de la protestation du 26 mars 1890), écrivent à Mgr Langevin que si dans les dix jours il n'a pas rappelé les deux derniers paragraphes de sa circulaire du 4 mars par une autre circulaire, ils se verront obligés de porter plainte au Préfet de la Propagande à Rome.<sup>44</sup>
- 4 septembre: Mgr Langevin écrit à Mgr Guay qu'il doit rencontrer ses chanoines avant de prendre une décision.<sup>45</sup>
- 10 septembre: Mgr Guay porte officiellement plainte contre Mgr Langevin au sujet de sa circulaire du 4 mars 1890 devant le Cardinal Simeoni, préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande à Rome.<sup>46</sup>

La suite des événements nous est, avouons-le, inconnue. Parmi l'ensemble des sources utilisées pour ce travail, nous n'avons pu trouver trace de jugement dans la cause qui nous intéresse. Mais reste à savoir s'il y eut seulement procès? Tout ce que nous savons, c'est qu'on porta plainte. Bref, la suite des événements reste donc des plus sombre. Cependant, nous disposons de certains éléments qui pourraient éventuellement nous éclairer sur les conséquences de notre affaire. Ces éléments, ils sont surtout de nature biographi-

que. Ainsi, on pourrait peut-être connaître l'issue de notre cause (une partie du moins) en étudiant la vie des principaux intervenants: Mgr Charles Guay et Mgr Jean Langevin. Voyons d'abord ce qu'il advint de Mgr Guay après qu'il eut porté plainte devant la Sacrée Propagande. Nous savons d'après ses *Mémoires*<sup>47</sup> qu'il préféra se retirer du ministère<sup>48</sup> (le 23 septembre 1890) après que Mgr Langevin lui eut ordonné (le 12 septembre 1890) de quitter la mission de Ristigouche pour prendre en charge la cure de St-Mathieu<sup>49</sup>. On peut penser que c'est par rancune ou pour priver les curés protestataires de leur leader que Langevin avait ordonné un tel transfert. Cependant une chose est certaine, c'est qu'après 1890, Mgr Guay ne s'occupa plus par la suite "que de prédication de retraites"<sup>51</sup>. Ces détails ne nous permettent aucunement de voir si Mgr Guay eut gain de cause ou non. Aussi, serait-il préférable de voir ce qu'il advint de Mgr Langevin après qu'on eut porté plainte contre lui. Chose étrange, Mgr Langevin donna sa démission du siège épiscopal de Rimouski le 6 février 1891<sup>52</sup>, environ cinq mois après qu'on eut porté plainte contre lui devant la Sacrée Propagande. Chose d'autant plus étrange qu'on sait qu'il fut contraint à remettre cette démission. C'est Mgr Taschereau qui nous l'apprend dans une lettre à Mgr Lafèche datée du 14 décembre 1890:

"Je viens d'écrire au Cardinal Simeoni pour lui transmettre la démission de Mgr Langevin fait de son diocèse, suivant le désir exprimé par le Saint-Siège. Il faudra attendre une réponse vers le commencement de février. Le bruit s'est répandu dans le public depuis quelques jours, provenant de Rimouski"<sup>53</sup>

Mgr Taschereau nous dit qu'il vient de transmettre la démission de Mgr Langevin au Cardinal Simeoni. Ce même Cardinal Simeoni, qui trois mois plus tôt, s'était fait adresser la plainte des prêtres de Bonaventure contre leur évêque. Ainsi, pourrions-nous penser que la démission de Mgr Langevin fut conditionnée

par cette affaire? Rien ne peut l'indiquer avec certitude, du moins pas les sources que nous avons étudiées dans ce travail. Malgré tout reste un élément qui, sans prouver que Langevin dut démissionner en raison de cette cause, ne manque pas de soulever notre intérêt. Mgr Laflèche, dont la carrière et la pensée sont très proches de celles de Mgr Langevin<sup>54</sup>, reçut le 16 février 1891 une lettre anonyme qui nous laisse perplexe sur les motifs véritables de la démission de Langevin. Cette lettre signée par "un ami dévoué et qui sait" disait entre autres: "Le sort de Mgr Langevin vous est réservé si vous faites la moindre faute dans les prochaines élections"...

## 2. Critique du texte

Contrairement à une bonne partie des publications (mandements, lettres pastorales et circulaires) de Mgr Langevin, la circulaire au clergé du 4 mars 1890, ne fait pas partie des éditions officielles des publications de Mgr Langevin. En effet, après 1887, il ne semble pas y avoir de volume qui eut regroupé les publications du premier évêque de Rimouski après cette date. Aussi n'est-il pas facile de retrouver certains textes, notamment cette circulaire du 4 mars 1890. Dans ce travail, nous avons recueilli le texte de cette circulaire dans les *Mémoires* de Mgr Charles Guay. On peut cependant se demander si cette publication est fidèle à l'originale? Nous le croyons bien dans la mesure où ce document devait être annexé à la protestation des curés de Bonaventure à la Sacrée Propagande de Rome. Ainsi, on conçoit mal comment cette circulaire aurait différé de l'originale étant donné que la Sacrée Propagande avait tous les moyens d'en prouver la fausseté le cas échéant. Après avoir effectué cette critique d'authenticité de la circulaire de Langevin, on peut maintenant se demander dans quelle mesure l'évêque de Rimouski était sincère dans ce document. En effet, doit-on croire que les accusations de l'évêque de Bonaventure envers les prêtres de Bonaventure étaient réalistes? Compte tenu des faits précédem-

ment étudiés, tout porte à penser que non. D'ailleurs, il demeure difficilement concevable que les prêtres de Bonaventure auraient porté leur cause en si haut lieu s'ils n'étaient pas convaincus de leur innocence.

## 3. Intérêt du texte

L'intérêt de la circulaire du 4 mars 1890 semble bien être de deux niveaux. Le premier consisterait en l'information qu'elle nous apporte sur les moeurs électORALES de l'époque ainsi que l'ingérence encore marquée du clergé en politique en cette fin de XIXe siècle. Le second niveau d'intérêt de ce document résiderait quant à lui dans une explication des motifs réels de la démission de Mgr Langevin en février 1891. Cependant, il faut reconnaître que nous n'avons pas pu, pour diverses raisons, approfondir cette hypothèse, qui jusqu'à maintenant ne semble pas avoir été soulevée<sup>55</sup>.

Enfin pour conclure, on peut penser que la Circulaire au Clergé du 4 mars 1890 eut en son temps une importance non négligeable de par les répercussions qu'elle provoqua. De même par son contenu, elle fait montre de l'imixtion encore fréquente à l'époque du clergé en politique. Finalement, elle démontre aussi une facette du caractère autocratique du premier évêque de Rimouski, Mgr Jean Langevin.

## BIBLIOGRAPHIE

### I- SOURCES

#### A- Sources imprimées

- Documents épiscopaux*
  - *Mandements, Lettres pastorales et Circulaires des évêques de Québec publiés par Mgr H. Têtu et l'abbé C.-O. Gagnon (nouvelle série). Son éminence le Cardinal Taschereau.* Québec, imprimerie générale A. Côté et Cie, 1889. Vol. I: 1871-1876; 570 p. Vol. II: 1877-1887; 826 p.
- Documents divers*
  - Guay, Mgr Charles, *Mémoires (extraits)*. Québec, (s.n.), 1891, 507 p. Entête du titre: Strictement confidentiel. "Documents et pièces de toutes sortes rendus publics par Mgr Guay pour se défendre"...

### II- INSTRUMENTS DE TRAVAIL

#### A- Répertoire et catalogues

- Beaulieu, André et Jean Hamelin, *Les journaux du Québec de 1764 à 1964*. Québec, P.U.L., 1965, 329 p. (Les cahiers de l'Institut d'histoire; 6).

#### B- Dictionnaires

- Allaire, Jean-Baptiste-Arthur, *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français*. St-Hyacinthe, Imprimerie de "La Tribune", 1908, 623 p.
- Morin, Albert-Cléophas, *Le Clergé de l'Archidiocèse de St-Germain de Rimouski. 1902-1955*. Rimouski, (s.n.), 1955, 460 p.

### III- ÉTUDES

#### A- Thèses

- Chassé, Béatrice, *L'affaire Casault-Langevin*. D.E.S., Québec, Université Laval, 1965, 184 p.
- Désilets, Andrée, *Hector-Louis Langevin, un père de la Confédération canadienne (1826-1906)*. Québec, P.U.L., 1969, 461 p. (Les cahiers de l'Institut d'histoire; 14).
- Garon, Gérald, *La pensée socio-économique de Mgr Jean Langevin*. Mémoire présenté pour obtenir la maîtrise ès arts (histoire). Sherbrooke, Université de Sherbrooke. Dépt. d'histoire, 1977, 163 p.

#### B- Ouvrages et articles de périodiques et de journaux:

- Bélanger, Jules et al., *Histoire de la Gaspésie*. Montréal, Boréal Express, 1981, 797 p.
- Bérubé, Léo, "Histoire religieuse du diocèse de Rimouski", In: *La Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*. Sessions d'étude 1967, vol. 34, pp. 67-74.
- Rumilly, Robert, *Honoré Mercier et son temps*. Montréal, Fides, 1975. Tome II (1888-1894), 416 p. (Collection vies canadiennes).
- Voisine, Nive, "La correspondance Langevin-Laflèche", In: *La Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*. Sessions d'étude 1967, vol. 34, pp. 79-86.

## NOTES

- 1- Voir Appendice A (pp. 329-331).
- 2- Le sens et la valeur des lettres pastorales, mandements et circulaires, ont été définis par l'abbé Jean Drapeau.
- 3- Léo Bérubé, "Histoire religieuse du diocèse de Rimouski," in: *La Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*. Session d'étude 1967, vol. 34, p. 72.
- 4- *Ibid.*, p. 70.
- 5- Robert Rumilly, *Honoré Mercier et son temps*. Montréal, Fides, 1975. Tome II (1888-1894), p. 149. (Collection Vies canadiennes).
- 6- *Ibid.*, p. 151.
- 7- Jules Bélanger et al., *Histoire de la Gaspésie*. Montréal, Boréal Express, 1981, pp. 506-507.

- 8- L'issue de l'élection de Bonaventure sera favorable au premier ministre Honoré Mercier qui sera élu par acclamation en juin 1890.
- 9- Andrée Désilets, *Hector-Louis Langevin, un père de la Confédération canadienne (1826-1906)*. Québec, P.U.L., 1969, p. 12 (Les cahiers de l'Institut d'histoire; 14).
- 10- Gérald Garon, *La pensée socio-économique de Mgr Langevin*. Mémoire présenté pour obtenir la maîtrise ès arts (histoire). Sherbooke. Dépt. d'histoire, 1977, p. 110.
- 11- *Ibid.*, p. 122.
- 12- *Ibid.*, p. 110.
- 13- *Ibid.*, p. 121.
- 14- Béatrice Chassé, *L'affaire Casault-Langevin*. D.E.S. Québec, Université Laval, 1965, 184 p. Mme Chassé étudie un cas d'influence indue auquel Mgr Langevin fut étroitement mêlé: l'élection de 1875 dans le comté de Bonaventure.
- 15- "Instruction du Saint-Office, traduit par Mgr Taschereau, septembre 1877, AAR (Archives de l'Archevêché de Rimouski), *Correspondance*, 104." Cité dans Béatrice Chassé, Op. cit., p. 90.
- 16- Voir Appendice A (pp. 329-331).
- 17- Voir Appendice A (pp. 329-331).
- 18- Voir Appendice A (pp. 329-331).
- 19- *Mandements, Lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec publiés par Mgr H. Têtu et l'abbé C.-O. Gagnon (nouvelle série). Son Éminence le Cardinal Taschereau*. Québec, imprimerie générale A. Côté et cie, 1889. Vol. II: 1877-1887, p. 47.
- 20- *Mandements, Lettres pastorales et circulaires...* Vol. I: 1871-1876, pp. 320-336.
- 21- *Mandements, Lettres pastorales et circulaires...* Vol. II: 1877-1887, pp. 51-53.
- 22- Béatrice Chassé, Op. cit., p. 44.
- 23- *Mandements, Lettres pastorales et circulaires...* Vol. I: 1871-1876, pp. 336-341.
- 24- *Mandements, Lettres pastorales et circulaires...* Vol. I: 1877-1887, p. 44-49.
- 25- Rappelons que ce fut de bien mauvaise grâce que Mgr Langevin dût accepter de signer ces documents, qui en fait, retirait l'anathème au parti libéral. Réf.: Béatrice Chassé, op. cit., p. 136.
- 26- La traduction française des expressions latines a été effectuée par M. Benoît Beaucage.
- 27- Jean-Baptiste-Arthur Allaire, *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français*. St-Hyacinthe, Imprimerie de *La Tribune*, 1908, p. 281.
- 28- *Ibid.*, p. 556.
- 29- Mgr Charles Guay, *Mémoires (extraits)*. Québec, (s.n.), 1891, 507 p. Entête du titre: Strictement confidentiel. "Documents et pièces de toutes sortes rendus publics par Mgr Guay pour se défendre"...
- 30- Nous reconnaissons ici n'avoir pu vérifier avec exactitude les faits livrés par les lettres de Mgr Charles Guay; les facteurs temps et disponibilité nous l'ayant empêché. Cependant, nous croyons pouvoir accepter ceux-ci comme étant dignes de foi dans la mesure où ils devaient, dans la grande majorité des cas, faire office de preuve devant le plus haut tribunal ecclésiastique qui soit: celui de la Sacrée Propagande.
- 31- Voir Appendice A (pp. 329-331).
- 32- Voir Appendice A (pp. 332-333).
- 33- Voir Appendice A (p. 321).  
Insistons sur le fait que les journaux *La Justice, Le Monde, Le Canadien et Le Cultivateur* étaient alors reconnus comme étant des publications d'obédience conservatrice, voir même ultramontaines.  
Réf.: André Beaulieu et Jean Hamelin, *Les journaux du Québec de 1764 à 1964*. Québec, P.U.L., 1965, 329 p. (Les cahiers de l'Institut d'histoire; 6).
- 34- Parmi les signataires de cette protestation, nous retrouvons en tête, Mgr Charles Guay et MM. les abbés P.N. Thivierge et Jacob Gagné...
- 35- Voir Appendice A (pp. 326-328).
- 36- Voir Appendice A (pp. 332-333).
- 37- Voir Appendice A (pp. 321).
- 38- Voir Appendice A (pp. 321).
- 39- Voir Appendice A (pp. 329).
- 40- Voir Appendice A (pp. 331).
- 41- Voir Appendice A (pp. 332).
- 42- Voir Appendice A (pp. 321).
- 43- Voir Appendice A (pp. 319).
- 44- Voir Appendice A (p. 317).  
Ce document, tout comme celui du 14 avril 1890, est conservé, semble-t-il, aux Archives de l'Évêché de Gaspé: "AEG, bte 48: Diocèse avant érection, ""Prêtres et missionnaires du comté de Bonaventure à Mgr Langevin", 14 avril et 26 août 1890". Cité dans: Jules Bélanger, op. cit., p. 766.
- 45- Voir Appendice A (p. 318).
- 46- Voir Appendice A (p. 320-325).
- 47- Mgr Charles Guay, Op. cit.
- 48- *Ibid.*, p. 131 et 132.
- 49- *Ibid.*, p. 126 et 127.
- 50- Jean-Baptiste-Arthur Allaire, Op. cit., p. 281.
- 51- *Ibid.*
- 52- Albert-Cléophas Morin, *Le Clergé de l'Archidiocèse de St-Germain de Rimouski*. 1920-1955. Rimouski, (s.n.), 1955, p. 17.
- 53- "Mgr Taschereau à Mgr Laflèche, 14 décembre 1890, ASTR (Archives du Séminaire des Trois-Rivières), *Fonds Laflèche*, Al-T-104". Cité dans Béatrice Chassé, op. cit., p. 147.
- 54- Nive Voisine, "La correspondance Langevin-Laflèche", in: *La Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*. Sessions d'étude 1967, vol. 34, p. 79.
- 55- D'ailleurs ni la thèse de Garon (*La pensée socio-économique de Mgr Langevin*. Op. cit.), ni celle de Chassé (*L'affaire Casault-Langevin*. Op. cit.) ne font mention du conflit qui opposa Langevin à certains prêtres de Bonaventure. Seul, Bélanger (*Histoire de la Gaspésie*. Op. cit.) y fait une brève référence.

# Appendice A

— 317 —

Séminaire de Rimouski,  
26 août 1890.

A Sa Grandeur,

Mgr J. LANGEVIN, Ev. de St-Germain de Rimouski,  
à Rimouski.

Monseigneur,

Le 14 du mois d'avril dernier, neuf curés et un missionnaire du Comté de Bonaventure avaient l'honneur d'adresser à Votre Grandeur une protestation au sujet de Sa circulaire du 4 mars de la présente année, 4e série No 36.

Comme Votre Grandeur n'a encore donné aucune réponse satisfaisante à notre susdite protestation, et que nous sommes toujours sous le poids de graves et injustes accusations, nous nous trouvons dans la pénible nécessité de porter notre plainte devant le tribunal de Son Eminence le Cardinal Simeoni, Préfet de la Propagande, à Rome, à moins que, de cette date à dix jours, Votre Grandeur rappelle par une circulaire adressée à son clergé les deux derniers paragraphes de Sa circulaire du 4 mars dernier, comme le demande notre protestation.

Nous sommes autorisés par des signataires de la dite protestation à vous adresser la présente lettre.

Nous nous soucrivons très-respectueusement,

Monseigneur,

de Votre Grandeur,

Les Très-humbles serviteurs en N.-S.,

(Signé) CHS GUAY, *Prot. Apost.*

(Signé) P. N. THIVIERGE, Ptre.

— 318 —

Evêché de St-Germain de Rimouski,  
4 septembre 1890

Mgr CHS GUAY, *Prot. Apost.*,

Ristigouche,

Monseigneur,

Avant de répondre à votre dernière lettre, je désire voir les membres de mon Chapitre, que j'ai d'ailleurs consultés avant de publier la circulaire en question à mon clergé. Mes Chanoines s'assemblent le second jeudi de chaque mois.

Bien à vous,

(Signé) JEAN, Ev. de S.-G. de Rimouski.

— 319 —

Séminaire de St-Germain de Rimouski,  
26 août 1890.

Nous, soussignés, autorisons par les présentes Son Excellence Mgr Charles Guay, Protonotaire Apostolique *ad instar*, du diocèse de St-Germain de Rimouski, à porter à Rome devant le tribunal de Son Eminence le Cardinal Simeoni, Préfet de la Propagande, notre plainte contre Mgr Jean Langevin, Evêque de St-Germain de Rimouski, datée du 25 août 1890, avec tous les autres documents se rapportant à la susdite affaire.

“ P. N. THIVIERGE, Archiprêtre,  
Chan. Hon. et curé de St-Bonaventure.

“ A. P. BÉRUBÉ, Ptre,  
Curé des SS. Anges G. de Cascapédiac.

“ CYP. LARRIVÉE, Ptre,  
Curé de N.-D. de Paspébiac.

“ SIMON FRASER, Ptre,  
Curé de St-Jean l'Évangéliste.

“ A. G. GAGNON, Ptre,  
Curé de St-G. Port Daniel.

“ THÉODORE LANDRY, Ptre,  
Curé de St-Etienne de New-Carlisle.

“ TH. SMITH, Ptre, Curé de St-Godefroi.

— 320 —

A son Eminence Révérendissime,

Monsieur le Cardinal SIMEONI,

Préfet de la Sacrée Congrégation

de la Propagande, à Rome,  
Eminentissime Prince,

Le 14 du mois d'avril dernier, j'avais l'honneur de remettre personnellement à Sa Grandeur Monseigneur Jean Langevin, Evêque de St-Germain de Rimouski, la protestation ci-incluse, portant la date du 26 mars 1890, signée par neuf curés et un missionnaire du Comté de Bonaventure, marquée de la lettre A, page 326.

Cette protestation a été présentée à Sa Grandeur pour nier les allégués contenus dans les paragraphes 2 et 3 de Sa circulaire adressée au clergé de son diocèse, à propos d'élection, datée du 4 mars 1890, IV Série No 36, portant la lettre B, page 329.

Ne recevant de Monseigneur Jean Langevin, aucune réponse à notre protestation, le 31 mai dernier, je lui adressais la lettre filée au dossier C, page 331.

Sa Grandeur me répondit, le 5 du mois de juin dernier, par une lettre filée au dossier sous la lettre D, page 332.

Comme Monseigneur Jean Langevin, notre Evêque, n'a donné encore aucune réponse satisfaisante à la susdite protestation, et que celle-ci ne peut être traitée devant son Officialité, lorsque lui-même se trouve en cause, nous portons donc notre plainte devant Votre tribunal pour que justice nous soit rendue et cela pour les raisons suivantes :

1o Attendu que nous sommes toujours sous le poids de graves accusations portées par Sa Grandeur Mgr Jean Langevin, dans sa circulaire du 4 mars dernier ;

2o Attendu que cette circulaire est devenue publique par la lecture et les commentaires qu'en a faits le

Rev. Oct. Drapeau, curé de St-Charles de Caplan, au diocèse de St-Germain de Rimouski, un dimanche, au prône de sa messe paroissiale, le 9 du mois de mars dernier, comme en fait foi la déclaration annexée au dossier sous la lettre E, page 332.

3o Attendu que les journaux plus particulièrement « La Justice » du 24 mars 1890, « Le Monde » du 28 mars 1890, « Le Canadien » du 3 avril 1890, et « Le Cultivateur » du 7 juin 1890, ont rendu les faits publics et que nous sommes toujours sous le poids de fausses accusations par les susdits journaux et par la susdite circulaire de Mgr Jean Langevin ;

4o Attendu que Mgr Jean Langevin devrait être content et heureux de constater qu'il a reçu de fausses informations sur notre compte et qu'il devrait être le premier à le reconnaître ;

5o Attendu que notre requête à l'Honorable Honoré Mercier est privée et confidentielle ;

6o Attendu que notre requête est restée privée et confidentielle et qu'elle n'a jamais été publiée par aucun journal ;

7o Attendu que cette requête est restée privée, qu'elle n'a jamais été publiée par aucun journal ;

8o Attendu que si nous eussions fait la même chose pour un homme du parti politique auquel appartient Mgr Jean Langevin, que Sa Grandeur n'aurait rien dit, mais qu'elle aurait été satisfaite ;

9o Attendu que nous prétendons, à moins d'un jugement contraire, que nous n'avons pas outrepassé les limites des règles tracées par nos Conciles Provinciaux et les lettres collectives des Evêques de cette Province, en signant privément et confidentiellement cette dite requête à l'Honorable Honoré Mercier, le demandant de se présenter candidat dans le comté de Bonaventure pour les élections provinciales ;

10o Attendu que les laïques du Comté signaient, dans le même temps une requête à l'Honorable Honoré Mercier, le demandant de se porter candidat aux prochaines élections, laquelle requête était complètement indépendante de la nôtre ;

11o Attendu que la dite requête du clergé du comté Bonaventure n'a été signée par aucun laïque ;

12o Attendu que depuis la dite requête l'Hon. Honoré Mercier, Premier Ministre de la Province de Québec, a été élu par acclamation, le 10 de Juin dernier, dans le Comté Bonaventure ;

13o Attendu que sans la circulaire de Mgr Jean Langevin, du 4 Mars de la présente année, les laïques auraient complètement ignoré notre demande privée et confidentielle auprès de l'Honorable Honoré Mercier ;

14o Attendu que notre conduite en cette affaire a été conforme à une circulaire du 2 Sept. 1878 de Mgr Jean Langevin adressée à son clergé ; laquelle circulaire dit ce qui suit :

“ 2o En particulier c'est-à-dire en conversation ou quand l'on vous consulte, ne laissez pas croire, par votre *mutime* ou par vos *réponses évasives* que vous êtes *indifférents* aux affaires publiques, que vous ne mettez aucune *distinction* entre les partis politiques, et que par conséquent peu *importe* pour quel candidat chacun donne son suffrage. ”

15o Attendu que nous sommes restés bien en de dans des limites tracées par la susdite circulaire ;

16o Attendu que la susdite circulaire du 2 Sept. 1878 continue ainsi ;

« Cette indifférence pour les affaires publiques pour la prospérité ou la ruine du pays, supposerait chez un prêtre une absence coupable de patriotisme, d'amour de la patrie, à l'égard de son bonheur ou de son malheur. « Le clergé canadien a trop fait pour son pays surtout

« dans la Province de Québec, l'histoire lui assigne une place trop large, et trop notable dans les épreuves que notre petit peuple a eu à subir dans le passé pour qu'il consente aujourd'hui à abdiquer son noble rôle, à se nullifier, à renoncer de gaieté de cœur à toute influence dans les affaires publiques, ce serait en vérité entrer trop facilement dans les vues et les désirs de ses ennemis ;

17o Attendu qu'en signant notre requête à l'Honorable Honoré Mercier, nous nous sommes conformés aux instructions de notre Evêque contenues dans la susdite circulaire, puisse que sa Grandeur trouve coupable de manque de patriotisme, d'amour de la patrie, d'intérêt à l'égard de son *bonheur* ou de son *malheur* le prêtre qui serait indifférent aux affaires publiques ; or comme une élection est une affaire publique et des plus sérieuses pour le bonheur ou le malheur de la patrie, nous avons donc le droit de nous en occuper, même publiquement ; cependant nous ne nous en sommes occupés que privément et confidentiellement ;

18o Attendu que la dite circulaire dit : « Prétendre qu'il n'y a pas de distinction à faire entre deux partis qui ont un programme, des principes tout opposés, équivaut à regarder comme une même chose le oui et le non, le blanc et le noir.

C'est encore pour nous conformer à ses avis de notre Evêque, que nous avons demandé l'Honorable Honoré Mercier de venir briguer les suffrages dans le Comté Bonaventure, puisque cet Honorable Monsieur a un programme bien arrêté, des principes bien connus même de Rome, puisqu'il a réglé à la grande satisfaction de N. S. Père le Pape Léon XIII, glorieusement régnant, la difficile et grave question des biens des Jésuites, puisqu'il a reçu de Sa Sainteté le plus grand honneur qui

ait jamais été décerné à aucun canadien avant lui, puisqu'enfin il est tout dévoué à l'Eglise ;

19o Attendu qu'on lit dans la dite circulaire, toujours du 2 sept. 1878 ; « afin que Dieu ait pitié de nous et incline les esprits et les cœurs vers la *vérité et la justice* vous annoncerez une grande messe votive *pro quacumque necessitate* à être chantée le 10 de ce mois, jour de la nomination. »

C'était à l'occasion de l'élection de Sir Hector Langevin, frère de Mgr Jean Langevin, que cette grande messe avait été ordonnée dans tout le diocèse. Il se présentait alors dans le comté de Rismouski et fut défait par une écrasante majorité ;

20o Attendu que dans cette affaire, c'est-à-dire, en adressant cette requête à l'Honorable Honoré Mercier, nous avons agi comme citoyens, et non comme prêtres. Comme nous avons tous le droit de voter nous devons aussi avoir par conséquent le droit de choisir celui en qui nous avons confiance et pour qui nous voulons donner notre vote, et en cela nous n'avons fait que suivre les avis de notre évêque donnés dans Sa circulaire du 2 sept. 1878. Nous avons de plus son exemple, du 18 septembre 1878, et du 4 décembre 1889 ; Mgr Jean Langevin, accompagné de son chancelier, allait donner publiquement son vote au candidat de son choix.

Telles sont, Eminence, les différentes raisons qui nous ont engagé à signer une requête privée et confidentielle à l'Honorable Honoré Mercier, Premier Ministre de la Province de Québec, raisons qu'elle trouvera aussi dans notre protestation à Sa Grandeur Mgr Jean Langevin, Evêque de St-Germain de Rimouski, en date du 26 Mars 1890.

Telles sont aussi, Eminence, les graves accusations qui continuent à peser sur nous, accusations qu'elle trouvera dans la circulaire de l'Evêque de Rimouski, datée du 4 Mars 1890.

Pour ces différentes raisons énumérées dans notre protestation du 26 Mars dernier, et dans le présent document, nous portons notre plainte devant votre tribunal et nous demandons donc en autant que nos preuves seront trouvées satisfaisantes ce qui suit :

1o Que Sa Grandeur Mgr Jean Langevin, Evêque de St-Germain de Rimouski, rappelle les deux dernières parties de sa circulaire du 4 mars 1890, No 36, IV série, parceque ces accusations sont fausses et calomniatrices ;

2o Que Votre Tribunal se prononce sur l'interprétation des conseils et lettres pastorales des Evêques, savoir si en signant privément et confidentiellement une requête ou demande à l'Honorable Honoré Mercier le priant de venir candidat dans le Comté Bonaventure, nous avons agi contre les conciles ou lettres collectives des Evêques de la Province de Québec ;

3o Que Mgr l'Evêque de Rimouski soit condamné à payer tous les frais de la présente cause, si votre sentence nous est favorable. Nous supplions, avec instance, Votre Eminence de nous permettre au plus tôt de produire toutes nos preuves au jour et à l'heure qu'elle voudra, pour nous assurer de sa part cette pleine et entière justification à laquelle nous maintenons avoir un droit imprescriptible et indéniable.

En autant que nous sommes au service de la religion nous demandons Votre protection.

Je demeure avec les sentiments de la plus haute considération et de la plus profonde vénération en baisant humblement Votre pourpre sacrée,

Eminence Révérendissime,

le très-humble et très-dévoûé serviteur en N. S.

(Signé) CHS GUAY, *Prot. Apost.*

Ste-Anne de Ristigouche, Co. Bonaventure,  
10 Sept. 1890

A Sa Grandeur

(A)

Mgr JEAN LANGEVIN,

Evêque de St Germain de Rimouski,

à Rimouski.

Monseigneur,

Nous, soussignés, curés et missionnaire dans le comté de Bonaventure, au Diocèse de Rimouski, exposons respectueusement à Votre Grandeur ce qui suit :

1o Attendu que Votre circulaire au clergé de Votre diocèse, datée du quatre mars de la présente année, mil huit cent quatre-vingt-dix, IV<sup>e</sup> Série, No 36, reproche très-sévèrement aux membres du clergé du Comté Bonaventure, au dit Diocèse de Rimouski, d'avoir signé « une « réquisition à un candidat pour quelque élection future « plus ou moins prochaine, » que la dite circulaire « considère le fait comme étant une infraction grave aux « recommandations de nos Conciles Provinciaux spécialement du quatrième, une désobéissance aux Lettres « pastorales conjointes des Evêques, » avons l'honneur de dire à Votre Grandeur qu'en effet, dans le cours du mois de janvier dernier, nous avons signé une requête à l'Honorable Honoré Mercier, Premier Ministre de la Province de Québec, lui demandant de venir comme candidat dans le dit comté Bonaventure, pour la législature locale aux prochaines élections ; mais que nous n'avons pas cru agir ni contre les recommandations de nos conciles Provinciaux, ni désobéir aux Lettres Pastorales des Evêques, et cela, pour les raisons suivantes :

(A) Parceque cette requête était privée et confidentielle ;

(B) Parceque nous ne sommes pas en temps d'élection :

(C) Parceque une semblable requête avait été signée, il y a quelques années, par plusieurs membres du clergé du comté de Rimouski à Sir Hector Langevin, lors de sa présentation dans le dit comté de Rimouski ;

(D) Parcequ'il était entendu que la même invitation serait faite à Sir Hector Langevin, lors des prochaines élections pour la chambre Fédérale ;

(E) Parceque notre intention était de faire élire les deux susdits messieurs par acclamation, afin de sauver ainsi à notre peuple les dangers, agitation et désordres qu'entraîne de notre temps, toute lutte électorale, et d'assurer à notre comté la bienveillante protection de nos deux gouvernements sans considération de partis ;

(F) Parcequ'ayant le droit de voter aux élections, nous croyions qu'il nous était également permis d'inviter privément et en particulier les hommes de notre choix à solliciter nos suffrages ;

(G) Parceque l'Hon. M. Mercier a reçu de Sa Sainteté Léon XIII une des plus belles décorations qui puisse être accordée à un laïque, et qu'il a réglé à la grande satisfaction du Pape la grave et difficile question des biens des Jésuites.

Attendu que la dite circulaire dit ce qui suit :

2o « On a même été plus loin ; plusieurs curés et missionnaires se sont mis à cabaler, à courir les maisons « pour faire signer la dite réquisition, etc. »

Il est de notre devoir de nier formellement et de protester énergiquement contre de telles accusations, parceque pas un de nous ne s'est rendu coupable de telles fautes ;

Attendu que la dite circulaire continue ainsi : 3o « mais ce n'est pas tout : quelques uns oubliant encore davantage leur position, ont osé empiéter sur les territoires confiés à leurs confrères, et abandonnant leurs « propres fidèles ont été parcourir des paroisses qui

« n'étaient pas sous leur charge, et jusqu'aux extrémités « opposés du comté, et ce pendant des semaines entières. »

Il est également de notre devoir de nier formellement et de protester hautement contre ces accusations, parceque pas un seul de nous ne s'en est rendu coupable.

Nous sommes profondément affligés de constater que Votre Grandeur a été mal informée.

Nous demandons donc à Votre Grandeur de rappeler les deux dernières parties de Sa circulaire du quatre mars de la présente année, IV Série, No 36, parceque Votre Grandeur a reçu des informations fausses, mensongères et calomnieuses sur notre compte.

Si Votre Grandeur met en doute la vérité et la sincérité de nos protestations et de nos négations, nous la prions de tenir une enquête, et alors, dans cette enquête, nous nous faisons fort de confondre nos calomnieux et nous ne cesserons de prier pour Sa prospérité et la conservation de ses jours.

Ste Anne de Ristigouche, le 26 mars 1890.

- (Signé) CHS GUAY, *Prot. Apost. ad instar.*
- “ P. N. THIVERVE, Archiprêtre,  
Chan. Hon. et curé de St-Bonaventure.
- “ J. GAGNÉ, Ptre, Curé de Maria.
- “ A. P. BÉRUBÉ, Ptre,  
Curé des SS. Anges G. de Cascapédiac.
- “ SIMON FRASER, Ptre,  
Curé de St-Jean l'Evangeliste.
- “ CYP. LARRIVÉE, Ptre,  
Curé de N.-D. de Paspédiac.
- “ THÉODORE LANDRY, Ptre,  
Curé de St-Elienne de New-Carlisle.
- “ TH. SMITH, Ptre, Curé de St-Godefroi.
- “ AUG. GAGNON, Ptre,  
Curé de St-G. Port Daniel.
- “ FRS CINQ-MARS, Ptre,  
Curé de St-Alexis de Matapédia.

Je, soussigné, certifie par les présentes que cette copie est conforme en tout à l'original présenté par moi à Sa Grandeur Mgr Jean Langevin, Evêque de St-Germain de Rimouski, le quatorze avril, mil huit cent quatre vingt-dix.

(Signé) CHS GUAY, P. A.

Certified before me at Ste-Anne de Ristigouche this 14th day of April 1890.

J. ALBERT VERGE, J. P.

IV<sup>E</sup> SÉRIE, }  
No. 36. }  
(B) Circulaire au Clergé.

Evêché de Rimouski, 4 mars 1890

*A propos d'élection.*

Messieurs et chers Collaborateurs,

Il vient de se passer dans un comté renfermé dans les limites du diocèse certains faits qui m'ont beaucoup étonné et affligé.

1<sup>o</sup> La grande majorité des curés de ce comté (au dire des journaux) ont pris sur eux de signer une réquisition à un candidat pour quelque élection future, plus ou moins prochaine. Je n'envisage pas la question à un point de vue personnel : mais je considère le fait comme étant une infraction grave aux recommandations de nos Conciles Provinciaux spécialement du quatrième; une désobéissance aux Lettres Pastorales conjointes des Evê-

ques. Le rôle des curés et missionnaires est néanmoins clairement tracé dans ces documents: ils doivent se borner dans les cas ordinaires à rappeler aux fidèles leurs devoirs à propos d'élections, et à les éloigner des abus qui régnaient trop souvent en ces temps agités. Que les prêtres s'en tiennent ordinairement à l'accomplissement de ces devoirs importants: *sistantque in omni charitate et patientia, nec ultra procedant in circumstantiis consuetis.* Si cependant il se présentait des circonstances particulières ou extraordinaires, qu'ils évitent avec le plus grand soin de rien faire sans avoir consulté l'Evêque: *inconsulto Episcopo.* Or, je déclare bien positivement qu'aucun des prêtres de ce comté qui ont ainsi signé, ne m'a consulté là-dessus, pas même ceux qui auraient dû donner l'exemple à leurs confrères.

2<sup>o</sup> On a même été plus loin; plusieurs curés et missionnaires se sont mis à cabaler, à courir les maisons pour faire signer la dite réquisition, au risque de voir les membres du Clergé divisés entre eux, opposés les uns aux autres, perdre ainsi leur influence sur le peuple, et diminuer le respect et la confiance de leurs ouailles pour leurs pasteurs. C'est, je crois, à peu près la première fois que nos prêtres donnent un spectacle si regrettable aux fidèles.

3<sup>o</sup> Mais ce n'est pas tout: quelques-uns, oubliant encore davantage leur position, ont osé empiéter sur les territoires confiés à leurs confrères, et abandonnant leurs propres fidèles, ont été parcourir des paroisses qui n'étaient pas sous leur charge, et jusqu'aux extrémités opposées du comté, et ce, pendant des semaines entières. Ce sont là des abus que je ne puis tolérer, sans manquer à des obligations étroites. Je vous en prie donc, Mes Chers Collaborateurs, ne me forcez pas à sévir, et à faire usage des peines ecclésiastiques.

Je m'attends à vous voir au contraire m'exprimer

au plus tôt vos regrets de ces oublis si lamentables, et mener dorénavant une conduite plus sacerdotale, plus digne de votre saint état.

Ceux auxquels je fais allusion, m'ont certainement profondément contristé, surtout à raison des circonstances particulières où je me trouve. Je veux bien croire pourtant qu'ils n'ont pas voulu me blesser directement par cette conduite inconsidérée et inconvenante, et je suis tout prêt à oublier et à pardonner.

Votre Evêque tout dévoué,

(Signé) JEAN, Ev. de St-G. de Rimouski.

(C)

Sainte-Anne de Ristigouche,  
Co. Bonaventure,

31 mai 1890.

Sa Grandeur,

Mgr l'Evêque de St-Germain de Rimouski,

à Rimouski.

Monseigneur,

J'avais l'honneur de remettre à Votre Grandeur, le 14 du mois d'avril dernier, une protestation datée du 25 mars 1890, et signée par neuf curés et un missionnaire du comté de Bonaventure.

Peut-être que Votre Grandeur a mis en oubli cette protestation.

Nous serions heureux d'avoir une réponse.

Bien respectueusement, etc.,

(Signé) CHARLES GUAY, *Prot Apost.*

(D)

Evêché de St-Germain de Rimouski,

5 juin 1890.

Mgr CHS GUAY, P. A.

Ristigouche.

Monseigneur,

J'ai reçu en son temps, le document signé par vous-même et par neuf curés du Comté de Bonaventure. Je ne manquerai pas d'y donner en temps et lieu l'attention que mérite ce document, maintenant surtout que j'ai réorganisé l'Officialité Diocésaine.

Votre dévoué en N.-S.,

(Signé) JEAN, Ev. de St G. de Rimouski.

(E)

Cascapédiac, 27 mars 1890.

Nous, soussignés, demeurant à St Charles de Caplan, dans le Comté de Bonaventure, déclarons solennellement ce qui suit :

1<sup>o</sup> Le neuf de mars mil huit cent quatre vingt-dix, le Rév. Oct. Drapeau, curé de St-Charles de Caplan, a publiquement, au prône de la messe paroissiale, dans l'église de St-Charles de Caplan, lu une lettre circulaire de Mgr Jean Langevin, Evêque de Saint-Germain de Rimouski, à propos d'élections avec beaucoup de commentaires, pendant un quart d'heure.

2o Le dit Rév. Oct. Drapeau a dit entre autres choses ce dimanche en chaire qu'un prêtre du Comté de Bonaventure, avait été absent de chez lui une semaine, parcourant le dit Comté pour faire signer une requête; et qu'un autre prêtre avait en main une autre requête qu'il faisait signer dans sa municipalité, donnant clairement à entendre que c'était Monseigneur Charles Guay et un autre curé du comté, leur conseillant de faire à l'avenir aux porteurs de ces requêtes comme il leur ferait lui-même, de les mettre à la porte. Et il ajoute que s'il se trompait, il serait lui-même responsable de ses actes.

3o Avant la lecture de la dite circulaire, il a dit ce qui suit: « Ecoutez bien, je vais vous lire une lettre de votre évêque, la plus terrible qui n'a jamais été écrite de la main d'un évêque, » y ajoutant que « ceux qui étaient coupables devraient demander pardon à l'évêque; que lui le dit Rév. Oct. Drapeau était clair, se félicitant publiquement de sa conduite.

4o La lecture de la dite circulaire a causé dans la paroisse beaucoup d'agitation et de scandale et même dans tout le comté.

Nous faisons cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie, en vertu de l'acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires.

(Signé)        JOSEPH G. CYR,

                  “        FRANÇOIS DION,

Attesté ce jour devant moi le vingt-sept mars 1890.

(Signé)        L. LUCIER, J. P.

